

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	19
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 18.12.2024/44

République Française
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2024**

FINANCES COMMUNALES
BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N° 2

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 12 décembre 2024.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

- Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, adjoint au Maire ; Madame Magali BAILET, conseillère municipale, représentée par le Docteur Alain FRERE, adjoint au Maire ; Monsieur Alexandre CAMPOVERDE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Frédéric TORDO, conseiller municipal ; Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jean-Claude MIOLLAN, conseiller municipal ; Monsieur Pierre VITALE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ; Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, représentée par Monsieur François TERRILLON, conseiller municipal.
- Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire, est désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'afin de permettre l'exécution budgétaire 2024, il convient de procéder aux mouvements et inscriptions de crédits suivants :

A la section fonctionnement :

Chap / Opérat°	Libellé	Montants des crédits ouverts avant DM	Proposition DM2
011	Charges à caractère général	1 758 940,70 €	- 8 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	25 000 €	- 2 000 €
60636	Habillement et vêtement de travail	12 000 €	- 3 000 €
611	Contrat de prestation de service	215 000 €	- 3 000 €
65	Autres charges de gestion courante	825 300,00	+ 8 000 €
65748	Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	108 200 €	+ 8 000 €

Il appartient au conseil municipal de délibérer afin d'approuver la décision modificative N°2 au budget 2024 de la ville de Tourrette-Levens.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, par 22 voix **POUR**, et 4 **ABSTENTIONS** (Messieurs Jérôme BASTI, Georges COMPARETTO, François TERRILLON et Madame GILARDI Véronique).

- **Approuve** la décision modificative N°2 au budget 2024 de la ville de Tourrette-Levens,

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	19
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 18.12.2024/45

République Française
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2024**

**FINANCES COMMUNALES
VOTE DE CREDITS ANTICIPES**

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 12 décembre 2024.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

- Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, adjoint au Maire ; Madame Magali BAILET, conseillère municipale, représentée par le Docteur Alain FRERE, adjoint au Maire ; Monsieur Alexandre CAMPOVERDE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Frédéric TORDO, conseiller municipal ; Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jean-Claude MIOLLAN, conseiller municipal ; Monsieur Pierre VITALE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ; Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, représentée par Monsieur François TERRILLON, conseiller municipal.
- Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire, est désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'en vertu des dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin d'engager dès à présent certaines dépenses d'investissement, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section investissement 2025 pour un montant de 759 500,00 € conformément à l'état joint en annexe, et précise que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

Il appartient au Conseil municipal de délibérer afin d'autoriser l'ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section investissement 2025 pour un montant de 759 500,00 € conformément au tableau joint en annexe.

Décide, par 22 voix **POUR** et 4 voix **CONTRE** (Messieurs Jérôme BASTI, Georges COMPARETTO, François TERRILLON et Madame GILARDI Véronique) :

D'autoriser l'ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section investissement 2025 pour un montant de 759 500,00 € conformément au tableau joint en annexe.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	19
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 18.12.2024/46

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2024**

**FINANCES COMMUNALES
ADMISSION EN NON-VALEUR**

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 12 décembre 2024.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

- Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, adjoint au Maire ; Madame Magali BAILET, conseillère municipale, représentée par le Docteur Alain FRERE, adjoint au Maire ; Monsieur Alexandre CAMPOVERDE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Frédéric TORDO, conseiller municipal ; Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jean-Claude MIOLLAN, conseiller municipal ; Monsieur Pierre VITALE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ; Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, représentée par Monsieur François TERRILLON, conseiller municipal.
- Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire, est désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que lors du conseil municipal du 1^{er} octobre dernier, le conseil municipal a validé l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 67,06 € à inscrire au compte 6542.

Or, il s'avère que cette somme doit être imputée au compte 6541.

Il appartient au Conseil municipal de délibérer afin de :

- Admettre les créances non recouvrables en non-valeur,
- Inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune (compte 6541).

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Admet** les créances non recouvrables en non-valeur,
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget de la commune (compte 6541).

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	19
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 18.12.2024/47

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2024**

CULTURE

**CHATEAU – MUSEE : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2025 AUPRES DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL**

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 12 décembre 2024.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

- Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, adjoint au Maire ; Madame Magali BAILET, conseillère municipale, représentée par le Docteur Alain FRERE, adjoint au Maire ; Monsieur Alexandre CAMPOVERDE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Frédéric TORDO, conseiller municipal ; Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jean-Claude MIOLLAN, conseiller municipal ; Monsieur Pierre VITALE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ; Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, représentée par Monsieur François TERRILLON, conseiller municipal.
- Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire, est désigné pour remplir ces fonctions.

Le rapporteur rappelle que la commune de Tourrette-Levens a créé un musée d'Histoire Naturelle dans le site historique du château. Ce musée présente une collection de plus de 3 500 espèces d'insectes et papillons du monde entier ainsi que des dioramas composés de plus de 300 animaux naturalisés des cinq continents. Ouvert au public tous les après-midis, l'entrée est gratuite. Sa fréquentation étant en constante progression, ce musée est devenu un véritable pôle touristique et culturel du moyen pays niçois.

Le rapporteur indique à l'assemblée délibérante qu'une subvention de fonctionnement peut être attribuée par le Conseil départemental. Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 ont été évaluées à 100 000 €.

Une subvention de 40 000 € peut être sollicitée auprès du Département.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin de solliciter l'aide financière du Conseil départemental d'un montant de 40 000 € pour l'année 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités administratives.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Sollicite** l'aide financière du Conseil départemental d'un montant de 40 000 € pour l'année 2025,
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités administratives.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	19
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 18.12.2024/48

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2024**

CULTURE

**ANIMATIONS CULTURELLES : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2025 AUPRES
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 12 décembre 2024.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

- Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, adjoint au Maire ; Madame Magali BAILET, conseillère municipale, représentée par le Docteur Alain FRERE, adjoint au Maire ; Monsieur Alexandre CAMPOVERDE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Frédéric TORDO, conseiller municipal ; Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jean-Claude MIOLLAN, conseiller municipal ; Monsieur Pierre VITALE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ; Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, représentée par Monsieur François TERRILLON, conseiller municipal.
- Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire, est désigné pour remplir ces fonctions.

Le rapporteur rappelle que la commune organise et anime tout au long de l'année diverses manifestations culturelles : concerts, manifestations traditionnelles, grande brocante d'été, soirées médiévales, soirées estivales, expositions d'œuvres d'art, rencontres photographiques, marché de Noël, salon du livre, réalisation de dépliants touristiques....

Le budget prévisionnel de ces animations, pour l'année 2025, s'élève à 100 000 €. Le Conseil départemental peut apporter son aide financière dans le cadre d'une subvention de fonctionnement pour les animations culturelles.

La subvention sollicitée auprès du Conseil départemental est de 40 000 €.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin de solliciter l'aide financière du Conseil départemental d'un montant de 40 000 € pour l'année 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités administratives.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Sollicite** l'aide financière du Conseil départemental d'un montant de 40 000 € pour l'année 2025,
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités administratives.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	19
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 18.12.2024/49

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2024**

CULTURE

AUTORISATION DE RECOURS A VACATAIRE EN CHARGE DE L'ORGANISATION DE VISITES DE SITES TOURISTIQUES

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 12 décembre 2024.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

- Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, adjoint au Maire ; Madame Magali BAILET, conseillère municipale, représentée par le Docteur Alain FRERE, adjoint au Maire ; Monsieur Alexandre CAMPOVERDE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Frédéric TORDO, conseiller municipal ; Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jean-Claude MIOLLAN, conseiller municipal ; Monsieur Pierre VITALE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ; Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, représentée par Monsieur François TERRILLON, conseiller municipal.
- Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire, est désigné pour remplir ces fonctions.

Le rapporteur indique que dans le cadre de projets pédagogiques, des groupes de scolaires ou d'étudiants peuvent être amenés à solliciter des visites guidées du musée de préhistoire et des métiers anciens.

Ce type de visite nécessite une connaissance spécifique et approfondie de la période préhistorique.

Aussi, il est proposé d'avoir recours à un vacataire spécialisé dans le domaine afin d'assurer un accueil le plus spécialisé possible.

Cette qualification de niveau bac +3 minimum et selon notoriété, pourrait être rémunérée à hauteur de 59€ brut/ 47€ net par heure.

Le rapporteur précise que parallèlement à cette animation, le vacataire formera l'agent d'accueil du musée qui, à terme, pourrait être en mesure de proposer des visites guidées plus orientées « grand public ».

Il appartient au conseil municipal de délibérer afin de :

- Approuver le principe de recrutement temporaire de vacataire pour l'animation de visites guidées au musée de la préhistoire et la formation du personnel d'accueil,
- Décider que le montant de la vacation est établi à 59€ brut/heure,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents et contrats nécessaires à l'exécution de la présente.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Approuve** le principe de recrutement temporaire de vacataire pour l'animation de visites guidées au musée de la préhistoire et la formation du personnel d'accueil,
- **Décide** que le montant de la vacation est établi à 59€ brut/heure,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents et contrats nécessaires à l'exécution de la présente.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	19
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 18.12.2024/50

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2024**

**VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE
PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES**

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 12 décembre 2024.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

- Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, adjoint au Maire ; Madame Magali BAILET, conseillère municipale, représentée par le Docteur Alain FRERE, adjoint au Maire ; Monsieur Alexandre CAMPOVERDE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Frédéric TORDO, conseiller municipal ; Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jean-Claude MIOLLAN, conseiller municipal ; Monsieur Pierre VITALE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ; Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, représentée par Monsieur François TERRILLON, conseiller municipal.
- Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire, est désigné pour remplir ces fonctions.

Le rapporteur indique à l'Assemblée délibérante que plusieurs enfants des communes voisines sont scolarisés au sein des écoles de la commune.

Conformément aux textes issus de la loi 83 663 du 22 juillet 1983 réglementant le régime de répartition des charges de fonctionnement afférents aux écoles publiques, la commune d'accueil peut demander aux communes d'origines des enfants accueillis une participation financière.

Les frais de fonctionnement de l'année scolaire 2023/2024 pour la commune de Tourrette-Levens s'élèvent à :

- 2 514,50 € pour un enfant en maternelle,
- 1 144,70 € pour un enfant en primaire.

Il appartient au Conseil municipal de délibérer afin de :

- Fixer le montant de la participation à demander aux communes d'origine des enfants extérieurs scolarisés à Tourrette-Levens pour l'année scolaire 2023/2024, conformément aux montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Fixe** le montant de la participation à demander aux communes d'origine des enfants extérieurs scolarisés à Tourrette-Levens pour l'année scolaire 2023/2024, conformément aux montants indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	19
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 18.12.2024/51

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2024**

**VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE
VOTE D'UNE SUBVENTION A L'APE DE L'ECOLE DES MOULINS**

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 12 décembre 2024.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

- Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, adjoint au Maire ; Madame Magali BAILET, conseillère municipale, représentée par le Docteur Alain FRERE, adjoint au Maire ; Monsieur Alexandre CAMPOVERDE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Frédéric TORDO, conseiller municipal ; Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jean-Claude MIOLLAN, conseiller municipal ; Monsieur Pierre VITALE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ; Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, représentée par Monsieur François TERRILLON, conseiller municipal.
- Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire, est désigné pour remplir ces fonctions.

Le rapporteur informe le Conseil municipal que dans le cadre du « plan ski » porté par le Conseil départemental pour les écoles primaires, des partenariats peuvent être mis en place avec les communes afin de partager les coûts et diminuer l'éventuelle part résiduelle demandée aux parents.

A ce titre, l'association des parents d'élèves de l'école des Moulins a pris en charge l'organisation de cette activité à l'hiver 2023.

Afin de poursuivre l'action pour la période scolaire 2024/2025, l'association sollicite une aide financière de la commune d'un montant de 3 000 €.

Aussi, il appartient aux membres du Conseil municipal de délibérer afin de :

- Attribuer une subvention de 3 000 € à l'association des parents d'élèves de l'école des Moulins pour l'année 2024-2025, subvention qui sera annexée au budget 2024,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes afférents.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Attribue** une subvention de 3 000 € à l'association des parents d'élèves de l'école des Moulins pour l'année 2024-2025, subvention qui sera annexée au budget 2024,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes afférents.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	19
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 18.12.2024/52

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2024**

DOMAINE COMMUNAL

SOCIETE D'EXPLOITATION DES CARRIERES : AVENANT N° 5 A LA CONVENTION DU 12 MAI 1985

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 12 décembre 2024.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

- Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, adjoint au Maire ; Madame Magali BAILET, conseillère municipale, représentée par le Docteur Alain FRERE, adjoint au Maire ; Monsieur Alexandre CAMPOVERDE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Frédéric TORDO, conseiller municipal ; Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jean-Claude MIOLLAN, conseiller municipal ; Monsieur Pierre VITALE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ; Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, représentée par Monsieur François TERRILLON, conseiller municipal.
- Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire, est désigné pour remplir ces fonctions.

Le rapporteur informe l'Assemblée délibérante que l'Arrêté Préfectoral du 17 décembre 2017 prenant fin le 01 février 2024, prévoyait le stockage de matériaux inertes dans la partie Nord du site, sur la Commune de TOURRETTE-LEVENS, jusqu'à la cote maximale 194 m NGF au Nord et 180 m NGF au Sud.

Un arrêté préfectoral complémentaire n°17334 a été rendu le 05 janvier 2024 autorisant la Société SEC au remblaiement prévu à l'avenant n°4 du 12 avril 2023.

Toutefois, la Société SEC souhaite déposer un Porter à Connaissance auprès des services de l'Etat afin d'obtenir une autorisation permettant une remise en état modifiant les conditions de réaménagement rendant le terrain, objet du présent avenant, à vocation paysagère.

C'est dans ces conditions que la Société SEC va solliciter auprès des services de l'Etat une prolongation de l'Arrêté Préfectoral du 17 décembre 2017 prenant fin le 30 septembre 2025 (remise en état comprise).

Parallèlement, un avenant entre la commune et la SEC est nécessaire pour prolonger le délai d'utilisation du site.

Il appartient au Conseil municipal de délibérer afin de :

- Approuver les termes de l'avenant n° 5 à la convention du 12/03/1985, tel que présenté en annexe,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Approuve** les termes de l'avenant n° 5 à la convention du 12/03/1985, tel que présenté en annexe,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	19
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 18.12.2024/53

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2024**

DOMAINE COMMUNAL

**SOCIETE D'EXPLOITATION DES CARRIERES : PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'EXPLOITATION D'UNE
INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES**

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 12 décembre 2024.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

- Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, adjoint au Maire ; Madame Magali BAILET, conseillère municipale, représentée par le Docteur Alain FRERE, adjoint au Maire ; Monsieur Alexandre CAMPOVERDE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Frédéric TORDO, conseiller municipal ; Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jean-Claude MIOLLAN, conseiller municipal ; Monsieur Pierre VITALE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ; Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, représentée par Monsieur François TERRILLON, conseiller municipal.
- Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire, est désigné pour remplir ces fonctions.

Le rapporteur indique à l'Assemblée délibérante qu'en vue du terme de la convention cadre du 12 mai 1985 et ses avenants successifs, la SEC avait souhaité demander une extension du périmètre d'exploitation de la carrière pour poursuivre l'activité d'extraction sur une nouvelle durée.

La commune n'ayant pas souhaité accéder à cette demande d'extension du périmètre d'extraction, les parties se sont rapprochées afin d'évoquer l'avenir du site permettant à la commune de maintenir sa position et à la SEC de valoriser ses équipements existants.

Ainsi, le projet d'installation d'une exploitation de stockage de déchets inertes (ISDI) consistant à du stockage de matériaux non polluants a été envisagé.

Les modalités de mise en œuvre de ce projet sont détaillées dans le projet de protocole d'accord en pièce jointe.

Il appartient au Conseil municipal de délibérer afin d'entériner le projet de protocole d'accord, d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et signer tout document nécessaire à sa parfaite exécution, notamment le bail à intervenir.

Décide, par 22 voix **POUR** et 4 voix **CONTRE** (Messieurs Jérôme BASTI, Georges COMPARETTO, François TERRILLON et Madame GILARDI Véronique) :

- **D'entériner** le projet de protocole d'accord,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le projet de protocole d'accord ainsi que tout document nécessaire à sa parfaite exécution, notamment le bail à intervenir.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	19
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 18.12.2024/54

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2024**

**DOMAINE COMMUNAL
TRAVAUX CLOS DE BOULES – ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 12 décembre 2024.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

- Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, adjoint au Maire ; Madame Magali BAILET, conseillère municipale, représentée par le Docteur Alain FRERE, adjoint au Maire ; Monsieur Alexandre CAMPOVERDE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Frédéric TORDO, conseiller municipal ; Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jean-Claude MIOLLAN, conseiller municipal ; Monsieur Pierre VITALE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ; Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, représentée par Monsieur François TERRILLON, conseiller municipal.
- Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire, est désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée délibérante qu'afin d'améliorer les conditions d'accueil du clos de boules, en aménageant notamment une accessibilité PMR et en modernisant l'espace sanitaire, la commune a décidé de procéder à des travaux de réfection du bâti.

Une procédure de marché adaptée dans le cadre de la réglementation des marchés publics a été mise en œuvre pour trois lots distincts : 1 : gros œuvre/vrd/2nd œuvre, 2 : serrurerie et 3 : plomberie.

Deux entreprises ont déposé un dossier de candidature pour le lot 1 (Cima riviera Construction et Trimarco Construction) ; Une seule entreprise distincte pour chacun des lots 2 (Metafer) et 3 (Isofluides).

Il ressort du rapport d'analyse des offres joint en annexe, après négociation :

- Pour le lot 1 « gros œuvre », que la candidature Trimarco Construction obtient le meilleur classement avec une offre à 73 321,48 € HT,
- Pour le lot 2 « serrurerie », la candidature Metafer s'élève à 17 528 € HT,
- Pour le lot 3 « plomberie », la candidature Isofluides s'élève à 20 550 € HT.

Il appartient au conseil municipal de délibérer afin de :

- Attribuer le marché selon les lots ci-après :
 - . Le lot 1 « gros œuvre », à Trimarco Construction pour un montant de 73 321,48 € HT,
 - . Le lot 2 « serrurerie » à Metafer pour un montant de 17 528 € HT,
 - . Le lot 3 « plomberie » à Isofluides pour un montant de 20 550 € HT,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents,
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides les plus élevées possibles et à accomplir les formalités nécessaires.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Attribue** le marché selon les lots ci-après :
 - . Le lot 1 « gros œuvre », à Trimarco Construction pour un montant de 73 321,48 € HT,
 - . Le lot 2 « serrurerie » à Metafer pour un montant de 17 528 € HT,
 - . Le lot 3 « plomberie » à Isofluides pour un montant de 20 550 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les aides les plus élevées possibles et à accomplir les formalités nécessaires.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	19
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 18.12.2024/55

République Française
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2024**

DOMAINE COMMUNAL
**CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE RESERVATION DE PLACES DANS LA CRECHE LA GRENOUILLERE
A ST ANDRE DE LA ROCHE**

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 12 décembre 2024.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

- Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, adjoint au Maire ; Madame Magali BAILET, conseillère municipale, représentée par le Docteur Alain FRERE, adjoint au Maire ; Monsieur Alexandre CAMPOVERDE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Frédéric TORDO, conseiller municipal ; Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jean-Claude MIOLLAN, conseiller municipal ; Monsieur Pierre VITALE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ; Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, représentée par Monsieur François TERRILLON, conseiller municipal.
- Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire, est désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que le SIVOM Val de Banquière est gestionnaire de 9 établissements d'accueil de la petite enfance répartis sur le territoire des 14 communes qui le composent.

La capacité d'accueil de ces établissements atteint un total de 258 berceaux, ce qui permet d'accueillir à l'année 400 enfants autant de familles.

Pour autant, les besoins sur le territoire ne sont pas entièrement couverts. Chaque année, ces établissements laissent nombre de familles en liste d'attente.

C'est pourquoi, à l'initiative de la CAF, porteuse du plan rebond, le SIVOM Val de Banquière, la Commune de Saint-André de la Roche et la Commune de Tourrette Levens ont établi les bases d'un accord pour qu'une extension de la crèche la Grenouillère (permettant de passer de 45 à 70 berceaux) puissent bénéficier aux deux communes.

Il appartient au Conseil municipal de délibérer afin de valider la convention (en annexe) de financement et de réservation de places dans la crèche La Grenouillère à St-André de la Roche par la commune de Tourrette-Levens et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Valide** la convention (en annexe) de financement et de réservation de places dans la crèche La Grenouillère à St-André de la Roche par la commune de Tourrette-Levens,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	19
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 18.12.2024/56

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2024**

**DOMAINE COMMUNAL
CONVENTION DE VENTE D'HERBE**

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 12 décembre 2024.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

- Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, adjoint au Maire ; Madame Magali BAILET, conseillère municipale, représentée par le Docteur Alain FRERE, adjoint au Maire ; Monsieur Alexandre CAMPOVERDE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Frédéric TORDO, conseiller municipal ; Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jean-Claude MIOLLAN, conseiller municipal ; Monsieur Pierre VITALE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ; Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, représentée par Monsieur François TERRILLON, conseiller municipal.
- Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire, est désigné pour remplir ces fonctions.

Le rapporteur informe l'Assemblée délibérante que la commune a été saisie d'une demande de pâturage, quartier Calamel, par Monsieur Alain CASTELLI, pour y installer des bovins et équidés. Le site étant classé en forêt domaniale, l'avis de l'ONF a été sollicité.

Un cahier des charges présenté en annexe a été établi pour fixer les modalités de la mise à disposition.

Compte tenu de la configuration des lieux et de la volonté de la commune de lancer une dynamique sur ce secteur, la somme incitative de 100€ a été évoquée dans le cadre d'une convention de vente d'herbe pour une année et une période de pâturage de décembre au 31 avril 2025.

Au terme de cette première année d'expérimentation, la pérennisation pourrait prendre la forme d'une convention de pâturage pluriannuelle pour une durée totale de 5 ans, telle qu'envisagée dans le CCT.

Il appartient au Conseil municipal de délibérer afin de :

- Fixer le prix de la vente d'herbe pour la période de décembre 2024 au 31 avril 2025 à 100€,
- Approuver le projet de cahier des charges,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Fixe** le prix de la vente d'herbe pour la période de décembre 2024 au 31 avril 2025 à 100€,
- **Approuve** le projet de cahier des charges,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	19
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 18.12.2024/57

République Française
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2024**

HABITAT - LOGEMENT
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT MNCA 2024 - 2029

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 12 décembre 2024.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

- Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, adjoint au Maire ; Madame Magali BAILET, conseillère municipale, représentée par le Docteur Alain FRERE, adjoint au Maire ; Monsieur Alexandre CAMPOVERDE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Frédéric TORDO, conseiller municipal ; Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jean-Claude MIOLLAN, conseiller municipal ; Monsieur Pierre VITALE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ; Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, représentée par Monsieur François TERRILLON, conseiller municipal.
- Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire, est désigné pour remplir ces fonctions.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu les articles L.302-1 et suivants et R.302-9 du code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération n° 7.2 du Conseil métropolitain du 16 décembre 2021 engageant la procédure d'élaboration du troisième Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024/2029,

Vu la délibération n° 4.1 du Conseil métropolitain du 7 novembre 2024 arrêtant le projet de quatrième PLH 2024-2029,

Considérant que l'élaboration d'un PLH répond à la nécessité de définir et de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat cohérente, adaptée aux besoins, aux évolutions socio-économiques et aux ambitions de développement de son territoire,

Considérant que le PLH est l'outil privilégié permettant de dégager des objectifs partagés par toutes les communes membres de la Métropole Nice Côte d'Azur en matière d'habitat,

Considérant que le PLH s'intéresse à l'ensemble des segments de l'offre en logements :

- Hébergement d'urgence et résidences spécifiques,
- Logements très abordables dédiés aux ménages défavorisés,
- Locatif social,

- Locatif intermédiaire,
- Accession sociale et intermédiaire.

Considérant que le PLH est le document stratégique de programmation qui définit l'ensemble de la politique locale de l'Habitat (art. L.302-1-II CCH) :

- Qui s'impose au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUM) : en effet le PLU métropolitain en cours de révision doit être compatible avec le PLH. Même si la Métropole a fait le choix d'un PLH qui sera un document indépendant du PLUM, les deux démarches sont étroitement liées et sont menées en cohérence,
- Doit prendre en compte les documents de planification et de programmation qui traitent des besoins spécifiques locaux (Plans Locaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées - PLALHPD, etc.),
- Doit prendre en compte les enjeux de déplacement et de transports.

Considérant que la Métropole a engagé l'élaboration d'un quatrième Programme Local de l'Habitat pour la période 2024-2029, prenant la suite du PLH 2017/2022 prorogé pour deux années supplémentaires,

Considérant que ce quatrième PLH concerne les 51 communes de la Métropole, qu'il tient compte de leurs spécificités, de leurs besoins et de leurs projets, et qu'il devra confirmer la dynamique en place et poursuivre les efforts déjà engagés,

Considérant que ce projet de 4ème PLH 2024/2029 s'appuie d'une part, sur les éléments de connaissance rassemblés lors de la phase diagnostic et, d'autre part, sur un large travail partenarial mené tout au long du processus avec l'ensemble des communes, les acteurs de l'habitat, l'Etat, etc.,

Considérant que ce projet de PLH identifie des objectifs quantitatifs réalistes, correspondant à l'estimation des besoins en logements à réaliser sur la Métropole et restant proches des productions réalisées durant la période du 3ème PLH,

Considérant qu'au regard du diagnostic établi et de l'ensemble des échanges partenariaux réalisés, les objectifs de production de logements retenus à l'échelle de la Métropole sont de 2 800 logements par an, 1 300 logements sociaux et la remise sur le marché de logements vacants,

Considérant que plus particulièrement pour la commune de Tourrette-Levens les objectifs sont de 17 logements par an dont 8 logements sociaux,

Considérant que 5 orientations ont été définies pour le territoire, déclinées en 25 fiches-actions :

- Orientation 1 : développer une offre équilibrée et diversifiée, favorisant la transition écologique,
- Orientation 2 : renforcer la stratégie en matière d'économie du foncier,
- Orientation 3 : accentuer les efforts pour l'amélioration du parc existant,
- Orientation 4 : assurer les parcours résidentiels et répondre aux besoins des publics spécifiques,
- Orientation 5 : piloter, observer et évaluer la politique de l'habitat métropolitaine.

Considérant que le projet de Programme Local de l'Habitat, joint en annexe de la délibération, comprend les éléments suivants :

- Le diagnostic portant sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat sur le territoire métropolitain,
- Le bilan du PLH n° 3,
- Le document d'orientations stratégiques qui énonce, au vu du diagnostic, les principes et objectifs du PLH. Ce document fixe une politique de l'habitat à moyen terme, concrète et opérationnelle, à partir d'objectifs précis, quantitatifs et qualitatifs, dans le cadre global de l'équilibre, de la diversification et de la promotion de la qualité de l'offre de logements, en cohérence notamment avec les orientations du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées,
- Le programme d'actions détaillant les différentes thématiques de la politique locale de l'habitat, avec l'ensemble des outils et modalités de mise en œuvre des actions par la Métropole Nice Côte d'Azur, les communes et l'ensemble des partenaires afin de répondre aux orientations stratégiques,

- Les fiches communales présentant à l'échelle de chaque commune les données socio-démographiques, les données des marchés immobiliers et les objectifs quantitatifs de la commune.

Considérant que le PLH 2024/2029 répond au porter à connaissance de l'Etat, comprenant toutes informations utiles, ainsi que les objectifs locaux à prendre en compte en matière de diversité de l'habitat et de répartition équilibrée des différents types de logements,

Considérant que des réunions et des ateliers ont jalonné la procédure d'élaboration du PLH permettant en premier lieu à chacune des communes d'apporter sa propre contribution dans la définition des axes stratégiques,

Considérant que ces échanges ont aussi alimenté le débat et permis l'appropriation des orientations et actions par toutes les personnes morales associées, et plus largement tous les acteurs locaux de l'habitat du territoire,

Considérant que les grandes étapes de la démarche, telles que le scénario de développement, les orientations et le programme d'actions, les objectifs de production de logements ont été validées lors des comités de pilotage du PLH,

Considérant que la Commune de Nice est invitée à formuler un avis sur le projet de 4ème programme local de l'habitat de la Métropole,

Considérant que le PLH 2024/2029 une fois adopté sera exécutoire sur l'ensemble du territoire de la Métropole,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir afin de :

1°/ - Donner un avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2024-2029 arrêté par délibération de la Métropole Nice Côte d'Azur en date du 16 octobre 2024, ci-annexé ;

2°/ - Engager la commune à mettre en œuvre les moyens nécessaires et relevant de ses compétences respectives le programme local de l'habitat,

3°/- Autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,

Vote pour : 0 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 26 voix

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	19
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 18.12.2024/58

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2024**

ENVIRONNEMENT

LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 12 décembre 2024.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

- Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, adjoint au Maire ; Madame Magali BAILET, conseillère municipale, représentée par le Docteur Alain FRERE, adjoint au Maire ; Monsieur Alexandre CAMPOVERDE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Frédéric TORDO, conseiller municipal ; Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jean-Claude MIOLLAN, conseiller municipal ; Monsieur Pierre VITALE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ; Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, représentée par Monsieur François TERRILLON, conseiller municipal.
- Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire, est désigné pour remplir ces fonctions.

Le rapporteur informe l'Assemblée délibérante qu'afin de lutter contre la constitution de dépôts sauvages, la commune souhaite mettre en place un plan spécifique de lutte intégrant des mesures de prévention et de communication, de résorption des dépôts et de verbalisation.

Les communes de moins de 5 000 habitants peuvent bénéficier de l'assistance de la Région SUD-Paca pour la rédaction de leur plan de lutte contre les dépôts sauvages consistant en l'accompagnement par un bureau d'étude spécialisé.

En outre, toutes les communes peuvent bénéficier d'un financement régional pour les dépenses d'investissement relatives à la mise en œuvre de leur plan de lutte.

Aussi, il appartient au Conseil municipal de délibérer afin de :

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'accompagnement d'un bureau d'étude spécialisé missionné par la Région Sud,
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide à l'investissement proposée par la Région dans le cadre du plan régional de lutte contre les dépôts sauvages, et plus généralement à solliciter tout type d'aide possible,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'accompagnement d'un bureau d'étude spécialisé missionné par la Région Sud,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'aide à l'investissement proposée par la Région dans le cadre du plan régional de lutte contre les dépôts sauvages, et plus généralement à solliciter tout type d'aide possible,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	19
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 18.12.2024/59

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2024**

RESSOURCES HUMAINES

VOTE D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE TOURRETTE-LEVENS

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 12 décembre 2024.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

- Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, adjoint au Maire ; Madame Magali BAILET, conseillère municipale, représentée par le Docteur Alain FRERE, adjoint au Maire ; Monsieur Alexandre CAMPOVERDE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Frédéric TORDO, conseiller municipal ; Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jean-Claude MIOLLAN, conseiller municipal ; Monsieur Pierre VITALE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ; Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, représentée par Monsieur François TERRILLON, conseiller municipal.
- Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire, est désigné pour remplir ces fonctions.

Le rapporteur rappelle au Conseil municipal que le 29 août 1978 a été créée une Association dénommée Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel communal de la commune de Tourrette-Levens.

A côté du COS métropolitain auquel adhère la commune de Tourrette-Levens en tant que membre de la Métropole et qui permet aux agents de la collectivité de bénéficier des avantages généraux proposés à l'ensemble des agents des communes membre de MNCA, le COS de la commune a pour objet « la mise en œuvre d'actions à caractère social, culturel et de loisirs en faveur des personnels actifs de la mairie de Tourrette-Levens ».

Après une période d'inactivité, les agents de la ville ont manifesté leur souhait de relancer les actions de l'association en proposant des moments de convivialité, l'organisation d'événements ou la mise en place d'actions spécifiques et ont sollicité l'aide de la commune.

Afin de soutenir ces actions, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une aide de 5 000€ au Comité des Œuvres sociales du personnel de la commune de Tourrette-Levens.

Aussi, il appartient aux membres du Conseil municipal de délibérer afin de :

- Attribuer une subvention de 5 000 € au Comité des Œuvres sociales du personnel de la commune de Tourrette-Levens, subvention qui sera annexée au budget 2024,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Attribue** une subvention de 5 000 € au Comité des Œuvres sociales du personnel de la commune de Tourrette-Levens, subvention qui sera annexée au budget 2024,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	19
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 18.12.2024/60

République Française
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2024**

SOLIDARITE NATIONALE
VOTE D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE AU BENEFICE DE MAYOTTE

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 12 décembre 2024.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

- Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, adjoint au Maire ; Madame Magali BAILET, conseillère municipale, représentée par le Docteur Alain FRERE, adjoint au Maire ; Monsieur Alexandre CAMPOVERDE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Frédéric TORDO, conseiller municipal ; Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jean-Claude MIOLLAN, conseiller municipal ; Monsieur Pierre VITALE, conseiller municipal, représenté par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ; Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, représentée par Monsieur François TERRILLON, conseiller municipal.
- Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire, est désigné pour remplir ces fonctions.

Le rapporteur indique à l'Assemblée délibérante qu'à la suite du passage du cyclone Chido à Mayotte, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables.

L'Association des Maires de France et l'Association des Maires 06 tiennent à témoigner de toute leur solidarité aux familles endeuillées, aux habitants et aux élus de Mayotte. Ils appellent les communes et intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter au plus vite un soutien financier aux opérations d'urgence déployées ou en préparation.

Ils ont décidé de la mise en place d'un dispositif de veille et de soutien « Solidarité AMF/Mayotte ».

L'urgence est le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale.

La Protection civile, l'un des partenaires de l'AMF au sein de « Solidarité AMF/Mayotte », est présente dans la région et met en place un dispositif de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre à ces premières urgences.

Les collectivités territoriales peuvent y contribuer en adressant leurs dons.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de délibérer afin d'octroyer une aide de 3 000€ à la protection civile au bénéfice spécifique du dispositif de soutien « Solidarité AMF/Mayotte » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à sa mise en œuvre.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Octroi** une aide de 3 000€ à la protection civile au bénéfice spécifique du dispositif de soutien « Solidarité AMF/Mayotte »,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.





Marchés de travaux pour la création de sanitaires et d'une rampe d'accès PMR au clos de boules

PROPOSITION D'ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES ETABLIE PAR LE SERVICE DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE DE TOURRETTE-LEVENS

La commune a décidé de lancer une campagne de négociation uniquement sur l'aspect financier avec l'ensemble des entreprises. Un courrier invitant chaque entreprise à établir une nouvelle offre a été envoyé le 19 novembre 2024. Un délai allant jusqu'au 26 novembre 2024 était laissé.

A cette date toutes les entreprises avaient choisi de répondre à cette proposition de négociation. Les résultats de cette négociation figurent ci-dessous.

I – ANALYSE DES OFFRES ET PROPOSITION DE NOTATION

A - VERIFICATION DE LA NATURE DES OFFRES AU REGARD DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2152-1 ET SUIVANTS DU CCP.

L'article L 2152-2 du CCP dispose :

« *Une offre irrégulière* est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale. »

L'article L 2152-3 du CCP dispose :

Une offre inacceptable est une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

L'article L 2152-4 du CCP dispose :

Une offre inappropriée est une offre sans rapport avec le marché parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur qui sont formulés dans les documents de la consultation.

La vérification du caractère acceptable régulier ou approprié des offres s'effectue au regard des exigences essentielles du cahier des charges à savoir :

- Réponse à tous les postes de la DPGF;
- Respect des dispositions du CCTP ;
- Respect de l'enveloppe budgétaire affectée.

CIMA RIVIERA CONSTRUCTION / LA NOUVELLE SIROLAISE DE CONSTRUCTION

Réponse à tous les postes de la DPGF : OUI
Respect des dispositions du CCTP : OUI
Respect de l'enveloppe budgétaire affectée : OUI
Respect des exigences du RC : OUI

Conclusion : L'offre de CRC / LA NOUVELLE SIROLAISE DE CONSTRUCTION est conforme.

ISOFLUIDES

Réponse à tous les postes de la DPGF : OUI
Respect des dispositions du CCTP : OUI
Respect de l'enveloppe budgétaire affectée : OUI
Respect des exigences du RC : OUI

Conclusion : L'offre de ISOFLUIDES est conforme.

METAFER

Réponse à tous les postes de la DPGF : OUI
Respect des dispositions du CCTP : OUI
Respect de l'enveloppe budgétaire affectée : OUI
Respect des exigences du RC : OUI

Conclusion : L'offre de METAFER est conforme.

TRIMARCO CONSTRUCTION

Réponse à tous les postes de la DPGF : OUI
Respect des dispositions du CCTP : OUI
Respect de l'enveloppe budgétaire affectée : OUI
Respect des exigences du RC : OUI

Conclusion : L'offre de TRIMARCO CONSTRUCTION est conforme.

B – ANALYSE ET CLASSEMENT DES OFFRES PAR LOT**1 – Rappel des éléments de la consultation**

Extrait du règlement de la consultation

« Article 18 – Critères d'attribution

1. Critère Prix des prestations pondéré à 50 %.

2. Critère Valeur technique pondéré à 50 %.

Les notes du critère n°2 seront attribuées par référence aux sous critères suivants :

Qualité des moyens matériels et humains spécifiques et des modalités proposées pour conduire le chantier, notée sur 5 points.

Délais d'exécution pour le lot, notés sur 3 points

Qualité des dispositions prises pour garantir l'hygiène et la sécurité sur le chantier, notée sur 2 points.

La note sur 10 obtenue sera ensuite pondérée à 50%.

2 – Analyse et notation

Lot n° 1 : GROS ŒUVRE / VRD / 2ND ŒUVRE**ANALYSE DES OFFRES POUR LE CRITERE N°1 : PRIX DES PRESTATIONS**1 – Détermination du prix.

CIMA RIVIERA CONSTRUCTION / LA NOUVELLE SIROLAISE DE CONSTRUCTION: L'entreprise a répondu conformément aux quantités indiquées dans la DPGF. établie par la maîtrise d'œuvre. Les montants reportés dans l'Acte d'Engagement correspondent aux montants indiqués dans la DPGF. Il n'y a pas d'erreur de calcul.

TRIMARCO CONSTRUCTION : L'entreprise a répondu conformément aux quantités indiquées dans la DPGF. établie par la maîtrise d'œuvre. Les montants reportés dans l'Acte d'Engagement correspondent aux montants indiqués dans la DPGF. Il n'y a pas d'erreur de calcul.

Les prix analysés ci-dessous sont ceux issus de la dernière campagne de négociation :

Entreprises	Prix en € HT	Note Sur 10	Note Sur 10 pondérée à 50%
CIMA RIVIERA CONSTRUCTION / LA NOUVELLE SIROLAISE DE CONSTRUCTION	118 351 .81	6.19	3.097
TRIMARCO CONSTRUCTION	73 321.48	10	5

ANALYSE DES OFFRES POUR LE CRITERE N°2 : VALEUR TECHNIQUE

CANDIDAT :	CIMA LA SIROLAISE				
	Analyse du critère	Niveau de rendu	Note		
Sous-critère 1 : Qualité des moyens matériels et humains spécifiques à la conduite de ce chantier notée sur 5	un ingénieur travaux et un chef de chantier + 1 chef d'équipe et ouvriers	Au-dessus des attentes du MO	100%	5.0	/5,00
Délais d'exécution notés sur 3 points		Conformes aux attentes du Maitre d'Ouvrage	70%	2,80	/3,00
Qualité des dispositions prises pour garantir l'hygiène et la sécurité sur le chantier, notée sur 2 points.	Description de l'installation de chantier ; la gestion des accès; panneau de signalisation et d'information	Conformes aux attentes du Maitre d'Ouvrage	70%	1.4	/2,00
NOTE TECHNIQUE GLOBALE SUR 100%				9.20	/10,00

CANDIDAT :	TRIMARCO				
	Analyse du critère	Niveau de rendu	Note		
Sous-critère 1 : Qualité des moyens matériels et humains spécifiques à la conduite de ce chantier notée sur 5	un chef de chantier + 1 chef d'équipe et ouvriers	Conformes aux attentes du Maitre d'Ouvrage	70%	3.50	/5,00
Délais d'exécution notés sur 3 points		Conformes aux attentes du Maitre d'Ouvrage	70%	2,80	/3,00
Qualité des dispositions prises pour garantir l'hygiène et la sécurité sur le chantier, notée sur 2 points.	Description de l'installation de chantier ; la gestion des accès; panneau de signalisation et d'information	Conformes aux attentes du Maitre d'Ouvrage	70%	1.4	/2,00
NOTE TECHNIQUE GLOBALE SUR 100%				7,70	/10,00

Entreprises	Note Sur 10	Note Sur 10 pondérée à 50%
CIMA RIVIERA CONSTRUCTION / LA NOUVELLE SIROLAISE DE CONSTRUCTION	9.20	4.60
TRIMARCO CONSTRUCTION	7.70	3.85

NOTATION GLOBALE ET CLASSEMENT

Entreprises	Note critère « Prix»	Note critère « Valeur technique»	Note globale Sur 10	Classement
CIMA RIVIERA CONSTRUCTION / LA NOUVELLE SIROLAISE DE CONSTRUCTION	3.097	4.60	7.697	2
TRIMARCO CONSTRUCTION	5	3.85	8.85	1

Au regard des critères de sélection l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise **TRIMARCO CONSTRUCTION**.

Lot n° 2 : SERRURERIE**ANALYSE DES OFFRES POUR LE CRITERE N°1 : PRIX DES PRESTATIONS****1 – Détermination du prix.**

METAFER : L'entreprise a répondu conformément aux quantités indiquées dans la DPGF. établie par la maîtrise d'œuvre. Les montants reportés dans l'Acte d'Engagement correspondent aux montants indiqués dans la DPGF. Il n'y a pas d'erreur de calcul.

Les prix analysés ci-dessous sont ceux issus de la dernière campagne de négociation :

Entreprises	Prix en € HT	Note Sur 10	Note Sur 10 pondérée à 50%
METAFER	17 528	10	5

ANALYSE DES OFFRES POUR LE CRITERE N°2 : VALEUR TECHNIQUE

CANDIDAT :	METAFER				
	Analyse du critère	Niveau de rendu	Note		
Sous-critère 1 : Qualité des moyens matériels et humains spécifiques à la conduite de ce chantier notée sur 5	1 chef d'équipe; 1 technicien; 3 op	Conformes aux attentes du Maitre d'Ouvrage	70%	3.5	/5,00
Délais d'exécution notés sur 3 points		Conformes aux attentes du Maitre d'Ouvrage	70%	2,80	/3,00
Qualité des dispositions prises pour garantir l'hygiène et la sécurité sur le chantier, notée sur 2 points.	gestion d'approvisionnement; charte chantier	Moyen	50%	1.0	/2,00
NOTE TECHNIQUE GLOBALE SUR 100%			7.3	/10,00	

Entreprises	Note Sur 10	Note Sur 10 pondérée à 50%
META FER	7.3	3.65

NOTATION GLOBALE ET CLASSEMENT

Entreprises	Note critère « Prix »	Note critère « Valeur technique »	Note globale Sur 10	Classement
META FER	5	3.65	8.65	1

Au regard des critères de sélection l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise **META FER**.

Lot n° 3 : PLOMBERIE**ANALYSE DES OFFRES POUR LE CRITERE N°1 : PRIX DES PRESTATIONS****1 – Détermination du prix.**

ISOFLUIDES : L'entreprise a répondu conformément aux quantités indiquées dans la DPGF. établie par la maîtrise d'œuvre. Les montants reportés dans l'Acte d'Engagement correspondent aux montants indiqués dans la DPGF. Il n'y a pas d'erreur de calcul.

Les prix analysés ci-dessous sont ceux issus de la dernière campagne de négociation :

Entreprises	Prix en € HT	Note Sur 10	Note Sur 10 pondérée à 50%
ISOFLUIDES	20 550 €	10	5

ANALYSE DES OFFRES POUR LE CRITERE N°2 : VALEUR TECHNIQUE

CANDIDAT :	ISOFLUIDES				
	Analyse du critère	Niveau de rendu	Note		
Sous-critère 1 : Qualité des moyens matériels et humains spécifiques à la conduite de ce chantier notée sur 5	1 chef d'entreprise; 1 conducteur d'opération; 1 chef de chantier; 2 op	Conformes aux attentes du Maitre d'Ouvrage	70%	3.5	/5,00
Délais d'exécution notés sur 3 points		Conformes aux attentes du Maitre d'Ouvrage	70%	2,80	/3,00
Qualité des dispositions prises pour garantir l'hygiène et la sécurité sur le chantier, notée sur 2 points.	limiter la pollution du chantier; planifier les approvisionnements; sensibiliser le personnel; une vérification du conducteur	Conformes aux attentes du Maitre d'Ouvrage	70%	1.4	/2,00
NOTE TECHNIQUE GLOBALE SUR 100%			7.7	/10,00	

Entreprises	Note Sur 10	Note Sur 10 pondérée à 50%
ISOFLUIDES	7.7	3.85

NOTATION GLOBALE ET CLASSEMENT

Entreprises	Note critère « Prix»	Note critère « Valeur technique»	Note globale Sur 10	Classement
ISOFLUIDES	5	3.85	8.85	1

Au regard des critères de sélection l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise **ISOFLUIDES**.

II – ANALYSE DES CANDIDATURES DES ENTREPRISES OU GROUPEMENTS DONT LES OFFRES SONT CLASSEES EN PREMIERE POSITION

A - RAPPEL DES DISPOSITIONS DE LA MISE EN CONCURRENCE

Le règlement de la consultation précise :

« Article 18 – Critères d'attribution:

Seules seront admises les candidatures présentant les garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes. La preuve de ces garanties peut être rapportée par tous moyens. L'acheteur mettra en œuvre la possibilité offerte par l'article R 2144-3 du Code de la Commande publique...

...

B – ANALYSE DES CANDIDATURES PAR PLI

Lot n°1 – TRIMARCO CONSTRUCTION :

- Concernant la situation de l'opérateur économique.

Les DC1 et DC2 sont fournis. Les documents sont conformes, correctement remplis et signés. M. TRIMARCO signataire des documents est le gérant de la société. Il a le pouvoir d'engager l'entreprise. Les déclarations relatives à l'article R2143-3 du code de la commande publique sont faites. L'entreprise se présente seule. Elle ne fait pas l'objet d'un redressement judiciaire.

- Concernant la capacité économique.

L'entreprise fait correctement figurer les informations demandées. Les données sur les chiffres d'affaires permettent de constater que la capacité économique et financière est avérée (entre 1 469 176 € et 2 162 752 € sur la période 2021 – 2023). L'entreprise est couverte par une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès de la MMA.

- Concernant la capacité technique.

- Les effectifs moyens du candidat sont de 8 employés. Les moyens matériels sont présentés et suffisants pour ce type de chantier.
- Une liste de références en travaux est fournie.
- Des attestations de bonne fin d'ouvrage sont fournies.

Conclusion

La candidature de l'entreprise TRIMARCO CONSTRUCTION peut être retenue.

Lot n°2 – METAFER :

- Concernant la situation de l'opérateur économique.

Les DC1 et DC2 sont fournis. Les documents sont conformes, correctement remplis et signés. M. AMISION signataire des documents est le gérant de la société. Il a le pouvoir d'engager l'entreprise. Les déclarations relatives à l'article R2143-3 du code de la commande publique sont faites. L'entreprise se présente seule. Elle ne fait pas l'objet d'un redressement judiciaire.

- Concernant la capacité économique.

L'entreprise fait correctement figurer les informations demandées. Les données sur les chiffres d'affaires permettent de constater que la capacité économique et financière est avérée (entre 2 441 542 € et 2 790 001.32 € sur la période 2020 – 2022). L'entreprise est couverte par une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès de la MAAF.

- Concernant la capacité technique.

- Les effectifs moyens du candidat sont de 13 employés. Les moyens matériels sont présentés et suffisants pour ce type de chantier.
- Une liste de références en travaux est fournie.
- Des attestations de bonne fin d'ouvrage sont fournies.

Conclusion

La candidature de l'entreprise METAFER peut être retenue.

Lot n°3 – ISOFLUIDES :

- Concernant la situation de l'opérateur économique.

Les DC1 et DC2 sont fournis. Les documents sont conformes, correctement remplis et signés. M. CARENA signataire des documents est le président de la société. Il a le pouvoir d'engager l'entreprise. Les déclarations relatives à l'article R2143-3 du code de la commande publique sont faites. L'entreprise se présente seule. Elle ne fait pas l'objet d'un redressement judiciaire.

- Concernant la capacité économique.

L'entreprise fait correctement figurer les informations demandées. Les données sur les chiffres d'affaires permettent de constater que la capacité économique et financière est avérée (entre 1 545 k€ et 2 319 k€ sur la période 2021 – 2023). L'entreprise est couverte par une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès de la GAN.

- Concernant la capacité technique.

- Les effectifs moyens du candidat sont de 2 employés. Les moyens matériels sont présentés et suffisants pour ce type de chantier.
- Une liste de références en travaux est fournie.
- Des attestations de bonne fin d'ouvrage sont fournies.

Conclusion

La candidature de l'entreprise ISOFLUIDES peut être retenue.

Fait à Tourrette-Levens, le 9 décembre 2024

Pour le service des marchés
publics

S.Vassallo

OUVERTURE DES PLIS

Procès-verbal

Préambule

La Commune de Tourrette-Levens souhaite réaliser des travaux de création de sanitaires et d'une rampe PMR au clos de boules.

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par le cabinet FERLA ARCHITECTURE. Eu égard au montant estimé de travaux, c'est une procédure adaptée propre à la personne qui est mise en œuvre conformément aux dispositions de l'article L 2123-1 du code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en 3 lots :

- Gros œuvre / VRD / 2nd œuvre
- Serrurerie
- Electricité / Plomberie

Un AAPC a été envoyé à la publication le 18 octobre 2024 auprès du journal d'annonces légales La Tribune et du site marches-securises.fr.

Le DCE a été téléchargé 32 fois sur la plateforme de dématérialisation.

La date limite de réception des offres était fixée au 18 novembre 2024 à 12h00.

A cette date, 4 plis en réponse étaient enregistrés par le service des marchés publics.

Les plis ont été ouverts par le service des marchés publics le 18 novembre 2024 à 13h00.

I – Ouverture des plis

Les plis ont été ouverts dans l'ordre d'enregistrement.

A – identification des entreprises

Entreprises

Pli n°1	CIMA / LA SIROLAISE DE CONSTRUCTION
Pli n°2	ISOFLUIDES
Pli n°3	METAFER
Pli n°4	TRIMARCO CONSTRUCTION

COMMUNE DE TOURRETTE-LEVENS
Travaux de création de sanitaires et d'une rampe d'accès PMR au clos de boules

B – Vérification du contenu formel des plis

La vérification du contenu formel du pli est retracée dans le formulaire OUV 2 annexé au présent document.

II – Décisions

Au regard du contenu formel des plis, il n'est pas nécessaire de demander à un candidat de compléter sa candidature.

Fait à Tourrette-Levens, le 18 novembre 2024.

P/ Le service des marchés
Publics

S.Vassallo



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : MAIRIE DE TOURRETTE-LEVENS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21060147200017

POSTE COMPTABLE : SGC DE PLAN-DU-VAR

M. 57

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE TOURRETTE-LEVENS (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	71
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	73
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	76
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	80

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	83
A1.01 - Opérations non ventilables	85
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	86
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	89
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	90
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	91
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	94
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	97
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	100
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	101
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	104
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	106
A1.908 - Fonction 8 - Transports	109
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	113
A2.01 - Opérations non ventilables	115
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	116
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	119
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	120
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	121
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	125
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	129
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	132
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	133
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	134
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	137
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	139
A2.938 - Fonction 8 - Transports	142

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	146
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	147
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	151
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	152

006-210601472-20241218-181220240044-BF
Reçu le 20/12/2024

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	153
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	155
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	156
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	157
B3.1 - Etat des provisions constituées	159
B3.2 - Etalement des provisions	161
B4 - Etat des charges transférées	162
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	163
B6 - Prêts	164
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	165
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	166
B7.3 - Etat des emprunts garantis	167
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	168
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	169
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	170
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	171
B7.8 - Autres engagements donnés	172
B7.9 - Autres engagements reçus	173
B8 - Subventions versées	174
B9 - Etat du personnel	176
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	179
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	180
B11.2 - Liste des établissements publics créés	181
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	182
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	183
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	184
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	185
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	187
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	188
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	189
D3 - Décisions en matière de taux	191
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	192
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	193
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	195
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	196
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	197

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	4 921

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1 003,21

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 107,98
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 253,02
3	Dépenses d'équipement brut / population	669,53
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	79,05
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	49,72 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	92,86 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	53,43 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	11,58 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT – RAP DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT – RAP RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		0,00	0,00

TOTAL DU BUDGET (5)	0,00	0,00
----------------------------	-------------	-------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
-----------------------------------------	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
-----------------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	15 750,00	0,00	0,00	0,00	15 750,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	205 000,00	0,00	0,00	0,00	205 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	3 089 742,84	0,00	0,00	0,00	3 089 742,84
Total des dépenses d'équipement		3 310 492,84	0,00	0,00	0,00	3 310 492,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	273 424,38	0,00	0,00	0,00	273 424,38
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		273 424,38	0,00	0,00	0,00	273 424,38
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 583 917,22	0,00	0,00	0,00	3 583 917,22

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	4 405 644,51		0,00	0,00	4 405 644,51
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 405 644,51		0,00	0,00	4 405 644,51

TOTAL	7 989 561,73	0,00	0,00	0,00	7 989 561,73
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 826 393,99
------------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 815 955,72
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	1 230 251,00	0,00	0,00	0,00	1 230 251,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 230 251,00	0,00	0,00	0,00	1 230 251,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	107 000,00	0,00	0,00	0,00	107 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 826 393,99	0,00	0,00	0,00	1 826 393,99
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 933 393,99	0,00	0,00	0,00	1 933 393,99
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 163 644,99	0,00	0,00	0,00	3 163 644,99

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 098 666,22		0,00	0,00	2 098 666,22
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	148 000,00		0,00	0,00	148 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	4 405 644,51		0,00	0,00	4 405 644,51
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 652 310,73		0,00	0,00	6 652 310,73

TOTAL	9 815 955,72	0,00	0,00	0,00	9 815 955,72
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 815 955,72
-----------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	2 246 666,22
----------------------------------------------------------------------------------	---------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (5) Sauf 165, 166 et 16449.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040
(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les

006-210601472-20241218-181220240044-BF
Reçu le 20/12/2024

comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
		l'exercice (1)	N-1 (2)		l'assemblée (3)	
		I	II	nouvelles	III	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 758 940,70	0,00	-8 000,00	-8 000,00	1 750 940,70
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 711 028,54	0,00	0,00	0,00	2 711 028,54
014	Atténuations de produits	134 229,00	0,00	0,00	0,00	134 229,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	825 300,00	0,00	8 000,00	8 000,00	833 300,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 429 498,24	0,00	0,00	0,00	5 429 498,24
66	Charges financières	9 853,96	0,00	0,00	0,00	9 853,96
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	8 000,00		0,00	0,00	8 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 452 352,20	0,00	0,00	0,00	5 452 352,20

023	Virement à la section d'investissement (5)	2 098 666,22		0,00	0,00	2 098 666,22
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	148 000,00		0,00	0,00	148 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 246 666,22		0,00	0,00	2 246 666,22

TOTAL	7 699 018,42	0,00	0,00	0,00	7 699 018,42
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 699 018,42
------------------------------------------------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	31 000,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 527 943,00	0,00	0,00	0,00	1 527 943,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	396 248,00	0,00	0,00	0,00	396 248,00
731	Fiscalité locale	2 863 810,00	0,00	0,00	0,00	2 863 810,00
74	Dotations et participations (4)	1 171 000,00	0,00	0,00	0,00	1 171 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	173 600,00	0,00	0,00	0,00	173 600,00
Total des recettes de gestion courante		6 163 601,00	0,00	0,00	0,00	6 163 601,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 166 101,00	0,00	0,00	0,00	6 166 101,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	6 166 101,00	0,00	0,00	0,00	6 166 101,00
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 532 917,42
-------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 699 018,42
------------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	2 246 666,22	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
-----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DI

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	-8 000,00		-8 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	8 000,00	0,00	8 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

006-210601472-20241218-181220240044-BF
Reçu le 20/12/2024

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE – RECETTES****02****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**0,00****RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**0,00**

AR Profecture
006-210601472-20241218-181220240044-BF
Reçu le 20/12/2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		7 989 561,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	15 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	205 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	235 289,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	2 854 453,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 310 492,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	273 424,38	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		273 424,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 583 917,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	4 405 644,51			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 405 644,51			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---------------------------------------------------------------	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		7 989 561,73	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 230 251,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 230 251,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	107 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		107 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE TOURRETTE-LEVENS - MAIRIE DE TOURRETTE-LEVENS - DM - 2024

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 337 251,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 098 666,22		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	148 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	4 405 644,51		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		6 652 310,73		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---------------------------------------------------------------	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	7 989 561,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	15 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	15 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	205 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	150 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	235 289,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	235 289,84	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	2 854 453,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 310 492,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	273 424,38	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	25 564,38	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
168758	Dettes - Autres groupements	247 860,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE TOURRETTE-LEVENS - MAIRIE DE TOURRETTE-LEVENS - DM - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		273 424,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 583 917,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	4 405 644,51			0,00	0,00		0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	28 298,74			0,00	0,00		0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	31 447,07			0,00	0,00		0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	5 550,62			0,00	0,00		0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 074,50			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	2 643 497,58			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	20,00			0,00	0,00		0,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	1 695 756,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 405 644,51			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A21

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
11002	VIDEOPROTECTION 2011		1 850,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13001	VIDEOPROTECTION 2013		8 904,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14001	INFORMATISATION ECOLE DU PLAN D'ARIOU ET MOULINS		10 051,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15001	VIDEOPROTECTION 2015		14 975,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15002	INFORMATISATION SERVICES ADMINISTRATIFS		30 666,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16001	REFECTION CLOCHER EGLISE SAINTE-ROSALIE		28 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16002	VIDEOPROTECTION 2016		14 527,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17002	ACQUISITION PROPRIETE HOIRS BAILET PIERRE		409 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17003	VIDEOPROTECTION		75 180,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18001	ACQUISITION PROPRIETE GIAUME EUGENE		89 844,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19001	ACQUISITION PROPRIETE CALZA - JARDINERIE		565 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19002	INFORMATISATION ECOLES		4 507,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19003	ECLAIRAGE STADE MUNICIPAL GEORGES BONJEAN		55 491,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19004	AMENAGEMENTS JARDINS D'ENFANTS		56 231,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20001	RENOVATION SANITAIRE HALL ACCUEIL SALLE MAURICE-COURET		27 785,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20002	ACQUISITION PROPRIETE RIVANO		335 289,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20003	AMENAGEMENT PARC MAURAN		509 323,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20006	ACQUISITION TERRAIN DENOUEL		10 151,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21001	PLAN DE RELANCE SOCLE NUMERIQUE ECOLES		52 315,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21002	PONT DE TRALATORRE - CHEMIN D EXPLOITATION		13 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22001	ACQUISITIONS FONCIERES 2022		1 152 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24001	PELOUSE STADE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24002	CREATION PADEL BROCAREL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24003	AMENAGEMENT LOCAUX CCAS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8003	TRAVAUX ET AMENAGEMENTS DIVERS		717 427,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
96001	TRAVAUX DIVERS AUX ECOLES		267 162,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
96005	BATIMENTS COMMUNAUX		1 163 552,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

006-210601472-20241218-181220240044-BF

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Représentations / 12/2024		Pour information dans le cadre d'une AP	Pour information hors AP
					Propositions nouvelles	Votes de l'assemblée		
999007	GROUPE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE		136 912,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
999014	CONSTRUCTION PONT PLAN D'ARIOU		34 080,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
999037	REFECTION RUE GENERAL TORDO		9 016,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
999062	RENOVATION EGLISE STE ROSALIE		245 449,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
999076	CONSTRUCTION EMAI		200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
999077	PELOUSE SYNTHETIQUE STADE		213,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
999194	REHABILITATION MAISON TORDO		9 217,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
999215	AMENAGEMENT LOCAUX CCAS		58 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
999247	RENOVATION RETABLE EGLISE STE ROSALIE		18 076,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
999252	RENOVATION FACADES HOTEL DE VILLE ET SALLE DES MARIAGES		39 569,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
999267	RENOVATON FACADES GROUPE SCOLAIRE TORDO		10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
999268	AMENAGEMENT JARDIN ENFANTS		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
999269	PLAN D'ARIOU REAMENAGEMENT APPARTEMENTS DA MEDICOU		30 850,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			6 410 342,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A22

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A23

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 11002
LIBELLE : VIDEOPROTECTION 2011
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 850,93	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 850,93	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 850,93	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		2 335,56	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	2 335,56	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	2 335,56	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 11004
LIBELLE : TRAVAUX CHATEAU MUSEE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		14 503,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	14 503,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	14 503,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13001
LIBELLE : VIDEOPROTECTION 2013
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		8 904,98	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	8 904,98	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	8 904,98	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 14001
LIBELLE : INFORMATISATION ECOLE DU PLAN D'ARIOU ET MOULINS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		10 051.94	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 051.94	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	10 051.94	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 15001
LIBELLE : VIDEOPROTECTION 2015
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		14 975,02	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	14 975,02	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	14 975,02	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 15002
LIBELLE : INFORMATISATION SERVICES ADMINISTRATIFS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		30 666,78	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	30 666,78	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	30 666,78	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16001
LIBELLE : REFECTION CLOCHER EGLISE SAINTE-ROSALIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		28 008,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	28 008,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	28 008,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16002
LIBELLE : VIDEOPROTECTION 2016
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		14 527,54	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 393,01	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	1 001,02	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	1 391,99	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	12 134,53	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	12 134,53	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 17002
LIBELLE : ACQUISITION PROPRIETE HOIRS BAILET PIERRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		409 700,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	409 700,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	409 700,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		135 349,28	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	133 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	133 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 349,28	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	2 349,28	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

Reçu le 20/12/2024

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 17003
LIBELLE : VIDEOPROTECTION
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		75 180,77	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	75 180,77	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	72 240,77	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	2 940,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 18001
LIBELLE : ACQUISITION PROPRIETE GIAUME EUGENE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		89 844,51	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	89 844,51	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	89 844,51	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		88 000,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	88 000,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	88 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19001
LIBELLE : ACQUISITION PROPRIETE CALZA - JARDINERIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		565 810,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	565 810,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	565 810,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		161 000,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	161 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	161 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19002
LIBELLE : INFORMATISATION ECOLES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 507,45	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 507,45	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	4 507,45	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19003
LIBELLE : ECLAIRAGE STADE MUNICIPAL GEORGES BONJEAN
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		55 491,60	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	55 491,60	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	55 491,60	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		16 185,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	16 185,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	16 185,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19004
LIBELLE : AMENAGEMENTS JARDINS D'ENFANTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		56 231,09	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	56 231,09	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	19 413,71	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	36 817,38	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		15 072,48	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	15 072,48	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	15 072,48	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20001
LIBELLE : RENOVATION SANITAIRE HALL ACCUEIL SALLE MAURICE-COURET
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		27 785,29	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	27 785,29	0,00	0,00		0,00
21351	Bâtiments publics	27 785,29	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		8 730,35	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	8 730,35	0,00	0,00		0,00
1323	Subv. non transf. Départements	8 730,35	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20002
LIBELLE : ACQUISITION PROPRIETE RIVANO
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		335 289,09	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	335 289,09	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	335 289,09	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		115 500,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	115 500,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	115 500,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20003
LIBELLE : AMENAGEMENT PARC MAURAN
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		509 323,56	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	505 243,56	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	474 338,56	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 041,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	29 864,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	4 080,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	4 080,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20006
LIBELLE : ACQUISITION TERRAIN DENOUEL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		10 151,31	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 151,31	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	10 151,31	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 21001
 LIBELLE : PLAN DE RELANCE SOCLE NUMERIQUE ECOLES
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		52 315,13	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	52 315,13	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	52 315,13	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 21002
LIBELLE : PONT DE TRALATORRE - CHEMIN D EXPLOITATION
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		13 200,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 200,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	13 200,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 22001
LIBELLE : ACQUISITIONS FONCIERES 2022
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 152 000,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 152 000,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	150 000,00	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	1 002 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 24001
LIBELLE : PELOUSE STADE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 24002
LIBELLE : CREATION PADEL BROCAREL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 24003
LIBELLE : AMENAGEMENT LOCAUX CCAS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 8003
LIBELLE : TRAVAUX ET AMENAGEMENTS DIVERS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		717 427,91	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	717 427,91	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	39 650,54	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	25 826,15	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	341 284,47	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	3 570,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	15 831,23	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	18 772,32	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	11 700,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	77 699,22	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	2 685,93	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	25 362,01	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	39 009,92	0,00	0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	16 038,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	99 998,12	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 96001
LIBELLE : TRAVAUX DIVERS AUX ECOLES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		267 162,28	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	262 625,96	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	93 542,86	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	127 876,05	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	1 104,72	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	17 754,04	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	11 949,64	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 398,65	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 536,32	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	4 536,32	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 96005
LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 163 552,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 033 449,56	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	1 320,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	45 312,84	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	18 536,40	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	194 306,72	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	18 103,62	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	606 774,77	0,00	0,00	0,00
21352	Bâtiments privés	106 715,07	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	30 237,62	0,00	0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	586,04	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 556,48	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	130 102,44	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	130 102,44	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 999007
LIBELLE : GROUPE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		136 912,01	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	136 912,01	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	136 912,01	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 999014
LIBELLE : CONSTRUCTION PONT PLAN D'ARIOU
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		34 080,96	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	34 080,96	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	34 080,96	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 999037
LIBELLE : REFECTION RUE GENERAL TORDO
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		9 016,53	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	9 016,53	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	9 016,53	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 999062
LIBELLE : RENOVATION EGLISE STE ROSALIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		245 449,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	245 449,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	245 449,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 999076
LIBELLE : CONSTRUCTION EMAI
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		200 000,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	200 000,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 999077
LIBELLE : PELOUSE SYNTHETIQUE STADE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		213,50	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	213,50	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	213,50	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 999194
LIBELLE : REHABILITATION MAISON TORDO
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		9 217,57	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	9 217,57	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	9 217,57	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 999215
LIBELLE : AMENAGEMENT LOCAUX CCAS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		58 000,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	58 000,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	58 000,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 999247
 LIBELLE : RENOVATION RETABLE EGLISE STE ROSALIE
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		18 076,58	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	18 076,58	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	18 076,58	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 999252
LIBELLE : RENOVATION FACADES HOTEL DE VILLE ET SALLE DES MARIAGES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		39 569,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	39 569,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	39 569,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 999267
 LIBELLE : RENOVATON FACADES GROUPE SCOLAIRE TORDO
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		10 000,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	10 000,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		119 719,10	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	119 719,10	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	38 005,10	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	81 714,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 999268
 LIBELLE : AMENAGEMENT JARDIN ENFANTS PLAN D'ARIOU
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		5 000,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 000,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 999269
 LIBELLE : REAMENAGEMENT APPARTEMENTS DA MEDICOU
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		30 850,25	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	30 850,25	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	30 850,25	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		7 989 561,73	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 230 251,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	41 328,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	968 923,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 230 251,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	107 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	107 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		107 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 337 251,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 098 666,22		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	148 000,00		0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	13 533,67		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 701,37		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	20 305,03		0,00	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	11 160,36		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	6 876,50		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	1 230,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	808,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	15 295,52		0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE TOURRETTE-LEVENS - MAIRIE DE TOURRETTE-LEVENS - DM - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
281831	Matériel informatique scolaire	11 364,50		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	6 600,00		0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	6 300,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	40 825,05		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	4 405 644,51		0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	740 401,50		0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	592,81		0,00	0,00	0,00
168758	Dettes - Autres groupements	1 695 756,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	273 138,20		0,00	0,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	1 695 756,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		6 652 310,73		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 699 018,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	1 758 940,70	0,00	0,00	-8 000,00	-8 000,00	0,00	-8 000,00	-8 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 711 028,54	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	134 229,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	825 300,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 429 498,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	9 853,96	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	8 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		22 853,96	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 452 352,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 098 666,22			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	148 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 246 666,22			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
----------------------------------------------	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	0,00
------------------------------------------------------	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I	II		III	IV	
TOTAL		6 166 101,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 527 943,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	396 248,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 863 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 171 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	173 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		6 163 601,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 166 101,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
----------------------------------------------	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	0,00
------------------------------------------------------	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 699 018,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (5)	1 758 940,70	0,00	0,00	-8 000,00	-8 000,00	0,00	-8 000,00	-8 000,00
6042	Achats de prestations de services	165 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	110 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	90 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	25 500,00	0,00		-2 000,00	-2 000,00	0,00	-2 000,00	-2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	12 000,00	0,00		-3 000,00	-3 000,00	0,00	-3 000,00	-3 000,00
6064	Fournitures administratives	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	22 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	215 000,00	0,00		-3 000,00	-3 000,00	0,00	-3 000,00	-3 000,00
6132	Locations immobilières	25 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	67 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	29 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	15 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	8 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	30 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE TOURRETTE-LEVENS - MAIRIE DE TOURRETTE-LEVENS - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6231	Annonces et insertions	26 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	60 202,19	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	86 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	100 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	26 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	27 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	63 838,51	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	33 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	99 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	22 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	2 711 028,54	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	29 400,49	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 237,79	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	34 740,02	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 410,09	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 108 692,84	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	27 849,19	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	6 413,97	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	267 777,55	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	404 204,87	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	4 000,34	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	17 679,22	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	312 678,38	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	364 815,56	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	16 154,13	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	76 398,48	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 649,40	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

MAIRIE DE TOURRETTE-LEVENS - MAIRIE DE TOURRETTE-LEVENS - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	20 089,37	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 526,84	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 310,01	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	134 229,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	109 229,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	25 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	825 300,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65311	Indemnités de fonction	103 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65322	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	44 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	22 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	42 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	388 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	51 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	108 200,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65818	Autres	350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 429 498,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	9 853,96	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 575,40	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

MAIRIE DE TOURRETTE-LEVENS - MAIRIE DE TOURRETTE-LEVENS - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-721,44	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	8 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	8 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		22 853,96	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 452 352,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 098 666,22			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	148 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	148 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 246 666,22			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	6 813,02
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-7 534,46
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-721,44

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 166 101,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 527 943,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	143,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	1 090 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	273 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	396 248,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	20 459,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	145 789,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 863 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	2 639 977,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	49 539,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	36 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	131 904,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 171 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	89 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	89 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747882	Contribut° pour personnel privé d'emploi	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	173 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences...	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		6 163 601,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 166 101,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		998 464,22	650 000,00	0,00	0,00	30 000,00	1 100 000,00	504 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	273 424,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	15 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	205 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	504 289,84	650 000,00	0,00	0,00	30 000,00	1 100 000,00	504 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 163 644,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 933 393,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 230 251,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		71 453,00	0,00	0,00	230 000,00		3 583 917,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		273 424,38
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		15 750,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		205 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	71 453,00	0,00	0,00	230 000,00		3 089 742,84
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		3 163 644,99
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 933 393,99
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		1 230 251,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		998 464,22
164	Emprunts auprès des états financiers	25 564,38
168	Autres emprunts et dettes assimilées	247 860,00
204	Subventions d'équipement versées	15 750,00
216	Biens historiques et culturels	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	195 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	269 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	235 289,84
RECETTES		3 163 644,99
102	Dotations et fonds d'investissement	107 000,00
106	Réserves	1 826 393,99
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	1 230 251,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	898 000,00	0,00	0,00	202 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	898 000,00	0,00	0,00	202 000,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	504 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	504 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	504 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	504 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	50 000,00	21 453,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	50 000,00	21 453,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 453,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 453,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		683 144,19	1 213 202,13	0,00	207 805,41	1 624 652,23	1 092 341,92	137 808,41	0,00
011	Charges à caractère général	12 303,26	550 104,33	0,00	48 535,16	551 807,45	395 075,28	6 498,25	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 757,97	540 397,80	0,00	114 470,25	1 030 594,78	620 716,64	96 310,16	0,00
014	Atténuations de produits	134 229,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	509 000,00	122 700,00	0,00	44 800,00	42 250,00	76 550,00	35 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	9 853,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 653 101,00	0,00	0,00	0,00	273 000,00	140 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 114 943,00	0,00	0,00	0,00	273 000,00	140 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	396 248,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 863 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 171 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	73 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	401 948,84	0,00	80 733,98	10 715,09		5 452 352,20
011	Charges à caractère général	0,00	98 167,90	0,00	77 733,98	10 715,09		1 750 940,70
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	303 780,94	0,00	0,00	0,00		2 711 028,54
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		134 229,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00		833 300,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 853,96
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8 000,00
RECETTES		0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00		6 166 101,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		31 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 527 943,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		396 248,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 863 810,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 171 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00		173 600,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		683 144,19
606	Achats non stockés de matières et fourni	-14 146,93
611	Contrats de prestations de services	-3 000,00
613	Locations	9 820,56
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	-4 340,02
625	Déplacements et missions	403,37
627	Services bancaires et assimilés	18,46
628	Divers	1 047,82
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	22 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	4 649,40
647	Autres charges sociales	108,57
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00
655	Contributions obligatoires	22 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	486 000,00
661	Charges d'intérêts	9 853,96
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	8 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	134 229,00
RECETTES		5 653 101,00
641	Rémunérations du personnel	30 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 000,00
701	Ventes de produits finis	143,00
703	Redevances utilisation du domaine	1 112 800,00
708	Autres produits	2 000,00
731	Fiscalité locale	2 863 810,00
732	Fiscalité reversée	396 248,00
741	D.G.F.	389 000,00
744	FCTVA	50 000,00
747	Participations	731 000,00
748	Autres attributions et participations	1 000,00
752	Revenus des immeubles	70 000,00
756	Libéralités reçues	1 900,00
758	Produits divers de gestion courante	1 700,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		755 379,40	0,00	0,00	269 234,60	0,00	60 770,20	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	43 063,01	0,00	0,00	6 631,88	0,00	8 697,09	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	50 813,16	0,00	4 578,82	0,00	0,00
613	Locations	16 000,87	0,00	0,00	10 897,70	0,00	23 526,73	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	44 009,86	0,00	0,00	5 733,03	0,00	11 906,54	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	19 025,30	0,00	0,00	0,00	0,00	714,07	0,00	0,00
618	Divers	11 575,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	25 330,98	0,00	0,00	0,00	0,00	6 053,07	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	5 024,94	0,00	0,00	176 878,28	0,00	1 216,37	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 637,30	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	10 708,35	0,00	0,00	16 717,66	0,00	911,78	0,00	0,00
628	Divers	41 506,77	0,00	0,00	1 562,89	0,00	1 528,43	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	13 227,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	326 318,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	187 866,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	11 521,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341	0342		
					Section éco., sociale et environnem.	Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		127 817,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	671,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	489,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 750,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	743,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	519,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	945,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
653	Indemnités	122 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 213 202,13
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 391,98
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 391,98
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 425,30
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 649,43
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 739,37
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 246,57
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 384,05
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 608,61
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 637,30
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 088,51
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 341,23
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 746,69
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	326 318,13
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 866,21
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 466,77
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 700,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	161 102,15	46 703,26	0,00	0,00	207 805,41
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	9 363,64	175,59	0,00	0,00	9 539,23
611	Contrats de prestations de services	0,00	13 501,52	0,00	0,00	0,00	13 501,52
615	Entretien et réparations	0,00	20 175,50	0,00	0,00	0,00	20 175,50
616	Primes d'assurances	0,00	181,54	60,72	0,00	0,00	242,26
618	Divers	0,00	508,35	0,00	0,00	0,00	508,35
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	463,06	0,00	0,00	463,06
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 901,35	1 203,89	0,00	0,00	4 105,24
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	2 886,03	0,00	0,00	0,00	2 886,03
641	Rémunérations du personnel	0,00	85 571,89	0,00	0,00	0,00	85 571,89
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	26 012,33	0,00	0,00	0,00	26 012,33
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	44 800,00	0,00	0,00	44 800,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	251 588,22	143 006,14	137 835,93	10 611,49	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	21 117,38	50 313,24	25 765,43	245,38	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	12 698,84	-306,42	3 624,15	3 693,18	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	420,44	160,50	105,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	787,61	1 592,03	548,72	817,12	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	2 394,55	7 465,56	3 215,86	3 855,81	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	8 061,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 185,87	1 916,33	1 281,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	2 755,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	6 552,44	2 224,02	1 969,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	146 134,37	50 643,91	42 264,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	58 678,69	18 113,95	16 926,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	618,03	66,15	134,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												258 Autres
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours		2572 Missions administratives
	RECETTES	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	795 728,05	0,00	0,00	0,00	285 632,40	0,00	1 624 652,23
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	41 086,23	0,00	0,00	0,00	31 958,17	0,00	170 485,83
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	94 047,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 047,75
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	16 516,73	0,00	0,00	0,00	6 929,43	0,00	43 155,91
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	669,20	0,00	0,00	0,00	410,85	0,00	1 766,15
618	Divers	0,00	0,00	312,95	0,00	0,00	0,00	312,95	0,00	2 625,90
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 745,48
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	31 295,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 227,58
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	94,98	0,00	0,00	0,00	37,99	0,00	8 194,01
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	3 063,03	0,00	0,00	0,00	3 237,83	0,00	11 684,47
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	88,73	0,00	0,00	0,00	29,81	0,00	118,54
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 755,83
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	14 874,89	0,00	0,00	0,00	4 373,39	0,00	29 994,28
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	302 187,76	0,00	0,00	0,00	162 637,75	0,00	703 868,57
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	122 923,45	0,00	0,00	0,00	72 405,27	0,00	289 047,84
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	3 566,55	0,00	0,00	0,00	3 298,96	0,00	7 684,09
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
RECETTES		0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	273 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	273 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		25 447,26	213 563,98	62,21	12 181,66	134 222,89	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 396,10	21 146,80	62,21	2 183,11	8 082,19	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	3 141,56	0,00	0,00	0,00	14 489,45	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	-2 845,19	12 716,29	0,00	1 740,42	5 031,73	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	422,20	703,09	0,00	42,99	442,79	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 431,29	19 585,09	0,00	0,00	4 256,17	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	626,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	37,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	74,81	2 969,86	0,00	1 531,33	650,73	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	2 067,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	2 862,76	0,00	241,75	3 212,67	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	72 903,12	0,00	4 649,04	72 703,78	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	25 206,56	0,00	1 793,02	25 353,38	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	14,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	18 200,00	51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	29 309,90	0,00	0,00	4 009,77	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	13 362,18	0,00	0,00	3 334,23	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	15 595,53	0,00	0,00	675,54	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	164,55	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	187,64	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		673 544,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 092 341,92
606	Achats non stockés de matières et fourni	51 629,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 196,30
611	Contrats de prestations de services	50 582,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 582,09
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 631,01
615	Entretien et réparations	9 987,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 901,99
616	Primes d'assurances	679,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 454,77
618	Divers	1 777,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 777,13
623	Pub., publications, relations publiques	1 415,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 875,62
624	Transports biens, transports collectifs	49 930,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 557,40
625	Déplacements et missions	1 364,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 402,62
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 812,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 039,58
627	Services bancaires et assimilés	63,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63,00
628	Divers	87 526,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 593,77
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	10 994,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 311,52
641	Rémunérations du personnel	288 461,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	438 716,96
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	108 962,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 315,09
647	Autres charges sociales	3 358,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 373,07
655	Contributions obligatoires	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 200,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
RECETES		140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
706	Prestations de services	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		137 808,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 356,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	377,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	223,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 342,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	151,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	404,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	643,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 818,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	67 131,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	26 108,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	252,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42					TOTAL DU CHAPITRE	
		Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 808,41
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 356,26
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	377,70
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	223,40
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 342,05
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151,19
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404,21
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	643,44
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 818,30
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 131,28
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 108,58
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	300 527,10	92 239,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	30 882,47	13 761,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	14 423,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	6 454,67	17 748,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	1 274,58	16,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	1 560,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	582,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	2 281,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	7 710,27	1 321,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	184 354,42	30 656,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	67 707,99	11 988,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	41,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	9 182,62	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	2 127,99	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	6 468,31	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	586,32	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	401 948,84
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 771,56
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 423,13
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 671,94
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 877,11
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 560,50
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	582,20
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 281,46
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 031,57
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 011,15
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 696,50
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41,72
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE	
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique					758 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 733,98	0,00	0,00	80 733,98
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 895,47	0,00	0,00	13 895,47
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 838,51	0,00	0,00	63 838,51
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	10 715,09	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	905,77	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 476,66	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	6 567,53	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	196,94	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	158,23	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	873,51	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	536,45	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 715,09
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	905,77
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 476,66
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 567,53
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196,94
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158,23
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	873,51
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	536,45
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					363 428,62									
1641 Emprunts en euros (total)					363 428,62									
198415 0200291 001	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT	04/06/2002		01/05/2003	150 000,00	F		5,900	5,904		A	X Echéance constante	O	A-1
5015668601	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT	24/09/2001		01/03/2002	213 428,62	F		6,000	6,013		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

MAIRIE DE TOURRETTE-LEVENS - MAIRIE DE TOURRETTE-LEVENS - DM - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					3 444 651,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					3 444 651,00									
00600953427	SIVOM VAL DE BANQUIERE	14/10/2014		24/01/2015	345 000,00	F		3,061	3,099		T	X Echéance constante		A-1
00600983727	SIVOM VAL DE BANQUIERE	05/01/2015		13/04/2015	531 895,00	R	EURIBOR	2,752	2,752		T	X Echéance constante		A-1
00601046833	SIVOM VAL DE BANQUIERE	22/06/2015		05/10/2015	46 860,00	F		2,490	2,514		T	X Echéance constante		A-1
00601604207	SIVOM VAL DE BANQUIERE	02/03/2018		25/03/2019	205 000,00	F		1,260	1,260		A	X Echéance constante		A-1
00602303016	SIVOM VAL DE BANQUIERE	01/01/2019		09/11/2019	421 000,00	F		0,510	0,756		T	X Echéance constante		A-1
0084006	SIVOM VAL DE BANQUIERE	24/11/2023		01/05/2024	684 000,00	F		4,320	4,392		T	X Echéance constante		A-1
A1011498	SIVOM VAL DE BANQUIERE	10/10/2011		25/02/2012	388 300,00	F		4,530	4,609		T	X Echéance constante		A-1
MON540888EUR	SIVOM VAL DE BANQUIERE	27/04/2022		01/09/2022	522 596,00	F		1,320	1,320		T	X Echéance constante		A-1
MON544777EUR	SIVOM VAL DE BANQUIERE	16/05/2023		01/10/2023	300 000,00	F		4,250	4,319		T	X Echéance constante		A-1
Total général					3 808 079,62									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		165 450,83					15 710,98	9 853,40	0,00	6 813,02
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		165 450,83					15 710,98	9 853,40	0,00	6 813,02
198415 0200291 001		0,00	A-1	73 649,15	7,42	F		5,904	6 435,69	4 345,30	0,00	2 661,83
5015668601		0,00	A-1	91 801,68	6,25	F		6,013	9 275,29	5 508,10	0,00	4 151,19
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		1 659 190,22					220 367,60	49 288,95	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		1 659 190,22					220 367,60	49 288,95	0,00	0,00

MAIRIE DE TOURRETTE-LEVENS - MAIRIE DE TOURRETTE-LEVENS - DM - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
00600953427		0,00	A-1	157 144,73	4,83	F		3,099	24 235,46	4 533,78	0,00	0,00
00600983727		0,00	A-1	161 742,37	2,08	R	EURIBOR	2,752	48 240,32	3 956,16	0,00	0,00
00601046833		0,00	A-1	23 253,41	5,58	F		2,514	3 204,00	549,24	0,00	0,00
00601604207		0,00	A-1	140 897,39	8,25	F		1,260	13 309,18	1 775,31	0,00	0,00
00602303016		0,00	A-1	304 966,00	9,67	F		0,756	27 669,34	1 502,46	0,00	0,00
0084006		0,00	A-1	0,00	14,17	F		4,392	24 751,10	14 509,00	0,00	0,00
A1011498		0,00	A-1	99 925,13	1,92	F		4,609	31 819,82	3 991,14	0,00	0,00
MON540888EUR		0,00	A-1	474 861,28	12,50	F		1,320	32 351,42	6 108,46	0,00	0,00
MON544777EUR		0,00	A-1	296 399,91	13,58	F		4,319	14 786,96	12 363,40	0,00	0,00
Total général		0,00		1 824 641,05					236 078,58	59 142,35	0,00	6 813,02

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	11	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 824 641,05	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		10-12-2010
	Catégories de biens amortis		
L	Agencements et aménag. bâtiments	20	10/12/2010
L	Appareil de levage et ascenseur	20	10/12/2010
L	Autres agencements	20	10/12/2010
L	Autres mat et out incendie	5	10/12/2010
L	Bâtiments légers, abris	10	10/12/2010
L	Coffre-fort	20	10/12/2010
L	Equipements de cuisine	10	10/12/2010
L	Equipements de garage et ateliers	10	10/12/2010
L	Equipements sportifs	10	10/12/2010
L	Installation matériel de chauffage	10	10/12/2010
L	Installations voirie	20	10/12/2010
L	Matériel de bureau	10	10/12/2010
L	Matériel de transport	8	10/12/2010
L	Matériel de voirie	8	10/12/2010
L	Matériel divers	8	10/12/2010
L	Matériel informatique	5	10/12/2010
L	Mobilier	10	10/12/2010
L	Plantations	20	10/12/2010
L	2041512 GFP de rattachement - Bâtiments et installations	15	04/10/2022
L	2051 Concessions et droits similaires	2	04/10/2022
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	20	04/10/2022
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	20	04/10/2022
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagem des constructions	20	04/10/2022
L	2138 Autres constructions	10	04/10/2022
L	2152 Installations de voirie	20	04/10/2022
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	5	04/10/2022
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	8	04/10/2022
L	2182 Matériel de transport	8	04/10/2022
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	04/10/2022
L	2184 Mobilier	10	04/10/2022
L	2188 Autres immobilisations corporelles	8	04/10/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Appareils de levage et ascenseurs	20	04/10/2022
L	Coffre fort	20	04/10/2022
L	Equipements de garages et ateliers	10	04/10/2022
L	Equipements des cuisines	10	04/10/2022
L	Equipements sportifs	10	04/10/2022
L	Logiciels	2	04/10/2022
L	Subvention d'équipement versée	15	04/10/2022

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	8 000,00		7 812,84	15 812,84	0,00	15 812,84
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	8 000,00		7 812,84	15 812,84	0,00	15 812,84
impayés	0,00	01/01/2023	7 812,84	7 812,84	0,00	7 812,84
IMPAYES	8 000,00	29/03/2024	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	8 000,00		7 812,84	15 812,84	0,00	15 812,84
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	8 000,00		7 812,84	15 812,84	0,00	15 812,84

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--------------------------------------------	-------	-----------------------------------------------	---------------------------------------------	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 166 101,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					75 045,00
65748	2024 1	SUBVENTION 2024	ASSO AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Association	500,00
65748	2024 2	SUBVENTION 2024	ASSO LES AMIS DU CHATEAU	Association	4 000,00
65748	2024 3	SUBVENTION 2024	ASSOC OMNISPORT DE T-L	Association	26 000,00
65748	2024 4	SUBVENTION 2024	ASSOCIATION AIPE	Association	400,00
65748	2024 5	SUBVENTION 2024	COLLEGE RENE CASSIN ASSO ASSOC PARENTS D'ELEVES GROUPE SCOLAIRE O TORDO	Association	1 700,00
65748	2024 6	SUBVENTION 2024	ASSO APE ECOLE DES MOULINS	Association	600,00
65748	2024 7	SUBVENTION 2024	ASSO APE ECOLE PLAN D ARIOU	Association	645,00
65748	2024 8	SUBVENTION 2024	COMITE DES FETES PLAN D ARIOU	Association	1 200,00
65748	2024 9	SUBVENTION 2024	COMITE DES FETES	Association	12 500,00
65748	2024 10	SUBVENTION 2024	ASSO ASSOCIATION COOPERATIVE SCOLAIRE	Association	3 600,00
65748	2024 11	SUBVENTION 2024	ASSO FCPE COLLEGE RENE CASSIN	Association	1 000,00
65748	2024 12	SUBVENTION 2024	ASSO FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE RENE CASSIN	Association	1 600,00
65748	2024 13	SUBVENTION 2024	ASSO GYMNASTIQUE VOLONTAIRE TOURRETTE LEVENS	Association	800,00
65748	2024 14	SUBVENTION 2024	JAZZ ART MOVE	Association	1 000,00
65748	2024 15	SUBVENTION 2024	ASSO KARATE CLUB DE TOURRETTE LEVENS	Association	2 000,00
65748	2024 16	SUBVENTION 2024	ASSO LE CINQ MAJEUR	Association	2 000,00
65748	2024 17	SUBVENTION 2024	ASSO LIMASSA	Association	1 000,00
65748	2024 18	SUBVENTION 2024	OCCE COOP SCOL PLAN D'ARIOU	Association	600,00
65748	2024 19	SUBVENTION 2024	OCCE ECOLE PRIMAIRE ABADIE	Association	300,00
65748	2024 20	SUBVENTION 2024	OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE DES MOULINS	Association	600,00
65748	2024 21	SUBVENTION 2024	ASSO SOUVENIR FRANCAIS	Association	1 000,00
65748	2024 22	SUBVENTION 2024	ASSO TEAM XAVIER	Association	1 000,00
65748	2024 23	SUBVENTION 2024	ASSO TOUS EN PISTE	Association	1 000,00
65748	2024 24	SUBVENTION 2024	ASSO UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	Association	1 300,00
65748	2024 25	SUBVENTION 2024	ASSOC RCC AUX 10 SOURIRES	Association	500,00
65748	2024 26	SUBVENTION 2024	ASSO ASSOC VOLLEY BALL	Association	700,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	2024 27	SUBVENTION 2024	ASSO CAPFOTOS06	Association	500,00
65748	2024 28	SUBVENTION 2024	ASSO LES CHATS DU MERCANTOUR	Association	500,00
65748	2024 29	SUBVENTION 2024	ASSO IMARINAIR	Association	1 500,00
65748	2024 30	SUBVENTION 2024	ASSO CLUB DE L'AMITIE	Association	2 000,00
65748	2024 31	SUBVENTION 2024	ASSO LES SANTONS TOURRETTANS	Association	500,00
65748	2024 32	SUBVENTION 2024	ASSO REGARDS DU SUD	Association	1 000,00
65748	2024 33	SUBVENTION 2024	AMICALE DES FORESTIERS SAPEURS	Association	1 500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		12,00	2,00	14,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif	C	2,00	1,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2,00	1,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Attaché territorial	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Attaché territorial principal	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		26,00	3,00	29,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique	C	12,00	1,00	13,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	10,00	2,00	12,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATSEM principal 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Atsem principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE TOURRETTE-LEVENS - MAIRIE DE TOURRETTE-LEVENS - DM - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Educateur territorial des APS principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Brigadier chef principal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		42,00	7,00	49,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 826 393,99	0,00	0,00	-1 826 393,99
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 826 393,99	0,00	0,00	-1 826 393,99

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	1 826 393,99	0,00	0,00	1 826 393,99
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 826 393,99	0,00	0,00	-1 826 393,99
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I	0,00	II
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			

006-210601472-20241218-181220240044-BF

n° 2024-006-AR, adopté le 20/12/2024

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
-----------------------	--	-----------------	-------------------------------	--	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

006-210601472-20241218-181220240044-BF

Reçu le 20/12/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

006-210601472-20241218-181220240044-BF

Reçu le 20/12/2024

<p>IV – ANNEXES</p>	<p>IV</p>
<p>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</p>	<p>D5.2</p>

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 12/12/2024

Présenté par Le M. Le Maire (1),
A Tourrette-Levens, le 18/12/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session Ordinaire
A Tourrette-Levens, le 18/12/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

01-GASIGLIA Bertrand	
02-NATIVEL Joseph-Luc	
03-TERRAZZONI Claudine	
04-FRERE Alain	
05-ROL Murielle	
06-HESSE Roland	
07-DEPLANTAY Denise	
08-CARLES Lionel	
09-BAILET Nathalie	
10-BARNEL Christiane	
11-PANIZZI Jean-Marie	
12-GIUDICELLI Anne-Marie	
13-VITALE Pierre	
14-MORAND Evelyne	
15-MIOLLAN Jean-Claude	
16-BREMA Patrice	
17-CIMBOLINI Cécile	
18-RIERA Patricia	
19-ARDISSON Gilles	
20-CAMPOVERDE Alexandre	

V – ARRETE ET SIGNATURES

le 20/12/2024

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

21-CANESTRIER Corinne	
22-TORDO Frédéric	
23-BAILET Magali	
24-COMPARETTO Georges	
25-COMPARETTO Véronique	
26-TERRILLON François	
27-BASTI Jérôme	

Certifié exécutoire par Le M. Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/12/2024, et de la publication le

A Tourrette-Levens, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le M. Le Maire,
A Tourrette-Levens, le 18/12/2024
Le M. Le Maire,

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	19
Nombre de suffrages exprimés :	26
VOTES : Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	4

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Tourrette-Levens, le 18/12/2024

Date de convocation : 12/12/2024

Les membres du Conseil Municipal,

A collection of handwritten signatures in blue and pink ink. Some signatures are accompanied by printed names: 'T. ven', 'S. Hubauts', 'Barel', 'Baillet', and 'Ferazzoni'. There are also several abstract, scribbled signatures in both colors.

AVENANT N°5 A LA CONVENTION DU 12 MARS 1985

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

- **La COMMUNE DE TOURRETTE LEVENS**, prise en la personne de son Maire en exercice - Monsieur Bertrand GASIGLIA, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du

ET

- **La SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE CARRIÈRES (S.E.C.)**, Société par actions simplifiée au capital de 6 720 000 €, dont le siège social est à LE BAR SUR LOUP (06620) route Gourdon, prise en la personne de Monsieur Xavier CAZARD, Agissant en qualité de Président.

EN PREAMBULE

L'Arrêté Préfectoral du 17 décembre 2017 prenant fin le 01 février 2024, prévoyait le stockage de matériaux inertes dans la partie Nord du site, sur la Commune de TOURRETTE-LEVENS, jusqu'à la cote maximale 194 m NGF au Nord et 180 m NGF au Sud.

Un arrêté préfectoral complémentaire n°17334 a été rendu le 05 janvier 2024 autorisant la Société SEC au remblaiement prévu à l'avenant n°4 du 12 avril 2023.

En accord avec la Commune de TOURRETTE-LEVENS, la Société SEC va déposer un Porter à Connaissance auprès des services de l'Etat afin d'obtenir une autorisation permettant une remise en état modifiant les conditions de réaménagement rendant le terrain, objet du présent avenant à vocation paysagère.

C'est dans ces conditions que la Société SEC va solliciter auprès des services de l'Etat une prolongation de l'Arrêté Préfectoral du 17 décembre 2017 prenant fin le 30 septembre 2025 (remise en état comprise) jusqu'au 30 juin 2028.

Après avoir rappelé ce qui suit, les parties se sont rapprochées et ont convenu :

Article 1 :

La Commune de TOURRETTE-LEVENS donne en location à la Société SEC, qui l'accepte, le terrain sis sur la Commune de TOURRETTE-LEVENS, lieu-dit « *La Clua* », constitué de la parcelle section C n°1101 d'une superficie globale de 16ha 99a 19ca, appartenant à son domaine privé, en vue de permettre le réaménagement de la plateforme définie par les plans annexés à l'avenant n°5.

Le volume d'accueil de matériaux inertes prévu à l'avenant n°4 de 120.000 m3 sera augmenté de 150.000 m3 soit un volume total estimé à 270.000 m3.

En l'état, la quantité totale remblayée au 31 décembre 2027 dans le cadre de la convention du et de ses avenants successifs peut-être estimée à 1.390.000 m3.

Article 2 :

La location initialement consentie jusqu'au 31 décembre 2023 dans l'article 2 de l'Avenant n°2 est prorogée jusqu'au 30 juin 2028.

Article 3 :

Dans le cadre de la modification des conditions de réaménagement projetée dans le dossier de Porter à Connaissance à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes, la Commune de TOURRETTE-LEVENS autorise, sous la condition suspensive définie à l'article 6 du présent avenant, le remblaiement de sa parcelle suivant le plan annexé au présent avenant n°5. Ce volume supplémentaire est estimé à 150.000 m3.

Le remblaiement sera réalisé par des apports de matériaux inertes issus de terrassements extérieurs non valorisables.

La Société SEC s'engage à réaliser le remblaiement selon le plan de réaménagement annexé au présent avenant n°5 et qui sera déposé dans le dossier de Porter à Connaissance à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes.

Article 4 :

Après l'établissement d'un relevé contradictoire entre les parties au 31 mars 2025 (date de fin de l'avenant n°4), le volume supplémentaire de remblaiement permettant la réalisation du plan de réaménagement annexé, sera, à compter du 1^{er} avril 2025, soumis à une nouvelle redevance de remblaiement dans les conditions financières définies ci-dessous :

« Une redevance R0 égale à 6,50 €/m3 pour les matériaux mis en remblais à compter du 1^{er} avril 2025. L'actualisation du prix du mètre cube se fera suivant la formule suivante :

$$RN = R0 \times (0,15 + 0,85 \times \text{GraN}/\text{Gra0})$$

$RN = \text{Redevance de l'année } N$

$GraN = \text{Indice Gra de décembre de l'année } N \text{ (connu en avril } N+1)$

$Gra0 = 131,4$ (indice de décembre 2023).

A titre d'exemple, pour « 2025 » (payable en juin 2026)

$GraN = 136$

$RN = 6,50 \times (0,15 + 0,85 \times 136/131,4)$ soit $RN = 6,69 \text{ €/m}^3$ ».

Article 5 :

Au 31 mars 2025, les parties feront établir au contradictoire un relevé géomètre pour constater le volume total remblayé afin d'arrêter le montant dû au titre de la redevance prévue à l'avenant n°4.

Les parties s'engagent à établir un quitus permettant d'arrêter les sommes dues au titre de l'avenant n°4 et des avenants précédents,. Le montant sera payé par la Société SEC au plus tard le 30 juin 2025 dès réception de l'avis des sommes à payer (ampliation de titre de recette) transmis par la Commune de TOURRETTE-LEVENS.

A compter du 1^{er} avril 2025, les volumes de remblais seront constatés et arrêtés aux dates suivantes : 31/12/2025, 31/12/2026 et 31/12/2027.

Par conséquent, le volume estimé à payer sur la période du 1^{er} avril 2025 au 31 décembre 2027 sera estimé sur la base du relevé contradictoire effectué le 31 mars 2025.

En l'état de ce qui précède, les parties s'engagent à établir les paiements suivants l'échéancier comme suit :

- ✓ En 2025 pour un volume de 55.000 m³ payable en 2026,
- ✓ En 2026 pour un volume de 50.000 m³ payable en 2027,
- ✓ En 2027 pour un volume de 45.000 m³ payable en 2028.

La redevance annuelle actualisée, déterminée sur la base de l'échéancier, sera payée par versement le 20 juin N+1.

Il sera procédé à l'issue du présent avenant n°5 à une régularisation de la redevance de remblaiement par comparaison des volumes effectivement remblayés déterminés annuellement et les sommes versées au titre des remblaiements. Cette régularisation interviendra à la fin du 1^{er} semestre 2028.

Article 6 :

L'entrée en vigueur du présent avenant est soumis à la condition suspensive d'obtenir les autorisations administratives relatives à la modification des conditions de réaménagement tels que définis aux plans annexés au présent avenant n°5.

Article 7 :

Toutes les dispositions de l'avenant n°2 du 29 décembre 2008 et de tous les avenants successifs non contraires aux présentes continueront à s'appliquer.

Fait à Tourrette Levens, le

Pour la Mairie de TOURRETTE LEVENS,
Le Maire

Pour la Société d'Exploitation de Carrières,
Le Président

PROJET

PROTOCOLE D'ACCORD**ENTRE LES SOUSSIGNÉS**

- **La SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE CARRIÈRES (S.E.C.)**, Société par actions simplifiée au capital de 6 720 000 €, dont le siège social est à LE BAR SUR LOUP (06620) route Gourdon, prise en la personne de Monsieur Xavier CAZARD, Agissant en qualité de Président.

ET

- **La COMMUNE DE TOURRETTE LEVENS**, prise en la personne de son Maire en exercice - Monsieur Bertrand GASIGLIA, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du

IL EST RAPPELÉ CE QUI SUIT :

Par un contrat en date du 16 juillet 1973, la Commune de TOURRETTE-LEVENS a donné à bail à la société anonyme ENTREPRISE JEAN SPADA la parcelle située sur un terrain lieu-dit « **La Clua** », portant la référence cadastrale section C n°1101 d'une superficie globale de 16 ha 99 a 19 ca et appartenant à son domaine privé (ci-après désigné « la Parcelle »).

Le 12 mars 1985, un nouveau contrat de location de ladite Parcelle a été conclu par les parties.

Ce contrat de location est consenti pour une période de vingt-quatre (24) années entières et consécutives et expirant le 31 décembre 2008.

Par la suite, ce contrat a été complété par trois (3) avenants successifs des 29 décembre 2008, 1^{er} décembre 2014 et 12 avril 2023.

Il sera relevé que l'article 2 de l'avenant n°2 du 29 décembre 2008 prévoit le prolongement des relations contractuelles en ces termes :

« La location est consentie pour une période de dix-sept (17) années entières et consécutives expirant le 31 décembre 2023.

A son expiration, la Commune accepte que le contrat puisse être renouvelé à la simple demande de la Société SEC pour une nouvelle période de quinze années (15) sous réserves qu'elle ait observé l'ensemble des clauses de la présente convention y compris celles relatives aux termes de l'arrêté préfectoral du 02 juin 2014 susmentionné et sous réserve d'un accord réitéré sur le mode de calcul des redevances dont les éléments devront être soumis à une expertise préalable produite par un expert désigné par les parties ».

Par courrier du 26 octobre 2022, Monsieur le Maire a sollicité l'accord du Conseil Métropolitain pour lancer la procédure de déclaration de projet visant la mise en compatibilité

du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain avec la demande de renouvellement de la carrière de la Société SEC.

Par quatre (4) courriers du 20 septembre 2023, portant successivement sur une demande de renouvellement du contrat de location, sur le défrichement, sur la Convention mesures compensatoires environnementales et sur l'avis du Maire et des propriétaires des terrains sur les modalités de réaménagement du site au terme de l'exploitation et les usages futurs proposés, la Société SEC s'est rapprochée de la Commune de TOURRETTE-LEVENS, en vue de préparer le renouvellement du contrat originel du 12 mars 1985, et ce, tel que complété par l'article 2 de l'avenant n°2 du 29 décembre 2008.

Toutefois, les parties ne sont pas parvenues à s'entendre sur la prolongation de leurs relations contractuelles

A la demande de la Commune de TOURRETTE-LEVENS, la délibération n°8.4 du Conseil Métropolitain du 14 décembre 2022 prescrivant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain sur la Commune de TOURRETTE-LEVENS a été abrogée par une délibération de ce même Conseil en date du 30 novembre 2023

C'est dans ce contexte que, par un courrier RAR reçu en mairie le 4 janvier 2024, la SEC a formé un recours indemnitaire préalable pour divers préjudices qu'elle impute à la Commune et dont elle demande réparation à hauteur de 24.895.345 €.

Après divers échanges, les parties se sont rapprochées par l'intermédiaire de leur conseil respectif et, d'un commun accord, ont décidé de régler à l'amiable le litige les opposant afin de mettre un terme définitif à ce différend et afin de trouver une solution pour permettre à la Commune de continuer à percevoir des loyers au titre de l'occupation et du remblaiement du terrain sis lieu-dit « *la Clua* » constitué de la parcelle section C n°1101 d'une superficie globale de 16 ha 99 a 19 ca, et à la Société SEC de continuer son exploitation dans le cadre des autorisations administratives dès leur obtention.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Le protocole a pour objet de définir:

- Les obligations réciproques des parties dans l'élaboration, la présentation et l'exécution permettant la modification du PLUm afin d'obtenir l'autorisation administrative d'exploitation le site sous la forme d'une ISDI ;
- Les conditions auxquelles les parties sont convenues de régulariser une convention.

Les parties conviennent que l'ensemble de leurs obligations forment un tout indivisible.

ARTICLE 1: ENGAGEMENT RECIPROQUE ENTRE LA COMMUNE DE TOURRETTE LEVENS ET LA SOCIETE SEC**A. BAIL A INTERVENIR « le Bail »**

La Commune de TOURRETTE-LEVENS s'engage - avant le 31 mars 2025 - à régulariser avec la Société SEC le Bail dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nature du bail :

Le Bail sera un bail civil régi par les articles 1709 et 1713 à 1750 du code civil.

Désignation des lieux loués :

Un terrain sis lieu-dit « *la Clua* » constitué de la parcelle section C n°1101 d'une superficie globale de 16 ha 99 a 19 ca tel que défini au plan en annexe et appartenant au domaine privé de la Commune.

Durée :

Le bail est conclu pour une durée de 15 (QUINZE) ans sans possibilité de tacite reconduction.

Pour autant, la Commune s'engage dès à présent à accepter au terme de la durée du bail de discuter avec la Société SEC des conditions d'un possible renouvellement.

Date de prise d'effet :

Le Bail prendra effet à la date de l'obtention de l'arrêté préfectoral d'ISDI devenu définitif (purgé de tout recours).

A la date de prise d'effet, le nouveau bail se substituera à l'avenant n°5.

Destination des lieux loués. Activité autorisée :

L'activité de la Société S.E.C consistera au stockage de 500.000 m³ de déchets inertes et/ou qu'à la valorisation de matériaux inertes et de toutes activités annexes.

Sous réserve de notification à la Commune de TOURRETTE-LEVENS et/ou d'obtention des autorisations nécessaires, la Société SEC pourra édifier sur le terrain loué toutes installations fixes et/ou mobiles nécessaires à son exploitation ou son réaménagement, dès lors que ces opérations seront menées dans le respect notamment des règles du Code de l'urbanisme, du Code forestier ainsi que de toutes dispositions législatives ou réglementaires applicables.

La Société SEC devra dans un délai de six (6) mois suivant la fin de bail enlever ses approvisionnements matériaux en stock, machines, matériels et installations fixes.

Au-delà de ce délai, le subsistant deviendra propriété communale ou sera démonté ou démoli, à la demande de la commune, aux frais de la Société SEC.

A l'issue de l'autorisation préfectorale, le terrain sera à vocation naturelle.

Location :**Dans l'hypothèse de l'obtention de l'AP ISDI pour le stockage de 500 000 m3 de matériaux inertes :**

La location et le remblaiement sont consentis moyennant le paiement à la Commune de TOURRETTE-LEVENS d'une redevance comme suit :

« Une redevance R0 égale au prix du m3 actualisé à l'année de l'obtention de l'Autorisation préfectorale conformément au mode de calcul mentionnée à l'avenant n°5 du bail du 12 mars 1985 pour les matériaux mis en remblais.

L'actualisation du prix du mètre cube se fera suivant la formule suivante :

$$RN = R0 \times (0,15 + 0,85 \times \text{GraN}/\text{Gra0})$$

RN = Redevance de l'année N

GraN = Indice Gra de décembre de l'année N (connu en avril N+1)

Gra0 = Indice connu au jour de l'obtention de l'arrêté préfectoral définitif

Le paiement de la redevance se fera sur quinze (15) ans et sera arrêté sur la base d'un échancier à déterminer entre les parties dès l'obtention de l'arrêté préfectoral de l'ISDI. Cet échancier sera basé sur le levé topographique initial effectué à la date de l'obtention définitive de l'arrêté préfectoral attendu.

Le règlement de la redevance pour l'année N interviendra au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Il sera procédé à l'issue du bail à une régularisation de la redevance de remblaiement par comparaison des volumes effectivement remblayés déterminés annuellement et les sommes versées au titre des remblaiements.

Cette régularisation interviendra à la fin du 1^{er} semestre suivant la fin de l'autorisation de remblaiement.

Les volumes de remblaiement seront évalués par un relevé topographique au 31 décembre de chaque année.

Le volume remblayé sera calculé par comparaison des profils de l'année N au profil de l'année N-1.

Chaque année, la Société SEC s'engage à transmettre à la Commune de TOURRETTE-LEVENS ainsi qu'à tout Conseil désigné par cette dernière, un dossier topographique comprenant les plans, les fiches de détermination de volume et le fichier informatique.

La Commune de TOURRETTE-LEVENS devra être informée des dates de déroulement des relevés topographiques sur site.

La Commune de TOURRETTE-LEVENS pourra se faire représenter par tout conseil à sa convenance.

Travaux. Entretien.

La Société S.E.C s'engage à réaliser tous les travaux qui pourraient être prescrits dans le cadre des arrêtés préfectoraux.

Cession.

Le Bail sera rigoureusement personnel, les droits conférés à la Société SEC ne pourront être concédés qu'avec l'accord préalablement écrit de la Commune.

Résiliation.

Le Bail pourra être résilié à tout moment par la Commune de TOURRETTE-LEVENS en cas d'inobservation de ces clauses, notamment par suite du défaut de paiement des redevances aux échéanciers qui seront stipulées et ce, un (1) mois après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

Le Bail pourra être également résilié à tout moment par la Société SEC si l'accueil de déchets inertes et/ou la commercialisation des matériaux devenaient impossibles.

La Société SEC devra dans cette hypothèse, prévenir la Commune de TOURRETTE-LEVENS par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de six (6) mois.

Un état des lieux sera alors dressé, d'une part pour permettre la liquidation définitive des redevances prévues et, d'autre part, pour constater l'exécution par la Société SEC des obligations prévues par le Bail.

B. CONVENTION D'IMMOBLISATION

Dans l'hypothèse où un arrêté préfectoral autorisant l'exploitation d'une ISDI (500 000 m³) purgé de tout recours ne serait pas obtenu avant le 30 juin 2028, il est convenu entre les parties ce qui suit :

Pendant une durée maximale de quinze (15) ans à compter du 1^{er} juillet 2028, la Société SEC s'engage à verser à la Commune de Tourrette-Levens une indemnité d'immobilisation annuelle d'un montant de dix mille euros (10 000 €), payable par avance.

La Société SEC pourra, à tout moment, solliciter la cessation de l'immobilisation du terrain, moyennant un préavis de trois (3) mois notifié par écrit.

En contrepartie du versement de cette indemnité, la Commune de Tourrette-Levens s'interdit, pendant la période d'immobilisation :

- de conclure tout bail portant sur le terrain objet du présent accord,
- de modifier la consistance dudit terrain.

Durant cette période :

1. En cas de demande d'autorisation d'ISDI :

La Société SEC pourra redéposer une demande d'autorisation d'installation de stockage de déchets inertes (ISDI). En cas d'obtention de ladite autorisation, la Commune de Tourrette-Levens s'engage à conclure avec la Société SEC un bail portant sur le terrain précité, selon les conditions définies dans le présent accord.

2. En cas de projet d'une nouvelle activité :

Si la Société SEC envisage de développer une activité différente de l'ISDI, les parties s'engagent à se réunir afin de négocier et définir conjointement les conditions applicables à une éventuelle location du terrain.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE TOURRETTE LEVENS

A. SUR LA MODIFICATION DU PLUm

La Commune de TOURRETTE-LEVENS s'engage avec le concours de la Société SEC à mettre en œuvre toutes les procédures administratives nécessaires afin d'obtenir :

- l'accord du conseil municipal de la Commune de TOURRETTE-LEVENS par la régularisation du présent protocole actant notamment la modification du PLUm,
- la modification du PLUm par délibération du Conseil METROPOLITAIN permettant à la Société SEC d'obtenir les autorisations préfectorales pour le stockage de 500.000 m³ de déchets inertes ainsi qu'à la valorisation de matériaux inertes et de toutes activités annexes.

La Commune de TOURRETTE-LEVENS s'engage à saisir la METROPOLE NICE COTE D'AZUR au premier trimestre 2025 en vue d'initier la mise en compatibilité des documents graphiques et écrits du PLUm avec le projet de la Société SEC tel que défini ci-dessus.

La Commune de TOURRETTE-LEVENS s'engage à suivre la procédure jusqu'à l'obtention de la mise en compatibilité et de tout mettre en œuvre pour y arriver.

La Commune de TOURRETTES-LEVENS ne sera pas tenue pour responsable en cas de refus, indépendant de sa volonté, de la METROPOLE NICE COTE D'AZUR d'adopter la mise en compatibilité du PLUm.

B. SUR LE VERSEMENT D'UNE INDEMNITE

La Commune de TOURRETTES-LEVENS versera à la SEC, dans les trente (30) jours qui suivent la signature du présent protocole une indemnité forfaitaire, globale et définitive de 85.637,57 €.

C. SUR LA REDEVANCE 2027 :

En l'absence de l'obtention de l'arrêté préfectoral d'ISDI purgé de tout recours pour la mise en remblais de 500.000 m3 de déchets inertes entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 décembre 2027, la Commune de TOURRETTES-LEVENS s'engage à ne pas percevoir de la Société SEC la redevance forfaitaire pour 45.000 m3 pour l'année 2027 tel que prévu à l'avenant n°5.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE SEC

A. DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION ICPE

La Société SEC s'engage à déposer au plus tard le 31 décembre 2025 auprès des services de l'Etat un dossier de demande d'autorisation pour les activités de stockage de 500.000 m3 de déchets inertes ainsi qu'à la valorisation de matériaux inertes et de toutes activités annexes. sur le terrain sis lieu-dit « *la Clua* » constitué de la parcelle section C n°1101 d'une superficie globale de 16 ha 99 a 19 ca.

Le volume total de remblaiement estimé au terme de l'autorisation préfectorale sera de 1.890.000 m3 soit 500.000 m3 supplémentaires par rapport à l'avenant n°5.

La durée envisagée de la demande d'autorisation concerne une période minimale de huit (8) ans.

A l'issue de l'autorisation préfectorale, le terrain sera restitué avec vocation naturelle.

B. ARRÊT DES PROCÉDURES EN COURS ET RENONCIATION A TOUTES INSTANCES ET ACTIONS

Contre la parfaite exécution du présent protocole au regard de l'article 1104 du Code civil, la SEC se déclare remplie de ses droits et renonce à toute réclamation du chef des faits exposés préalablement, y compris en cas de refus du préfet d'autoriser l'ISDI ou de la METROPOLE NICE COTE D'AZUR de mettre en compatibilité son PLUm.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les parties au présent protocole se déclarent entièrement remplies de leurs droits et renoncent réciproquement à poursuivre ou introduire toutes instances et actions, présentes ou futures, à leur encontre, en rapport de quelque manière que ce soit avec l'exploitation du terrain sis lieu-dit « *la Clua* » constitué de la parcelle section C n°1101 d'une superficie globale de 16 ha 99 a 19 ca.

Chaque partie conservera à sa charge l'ensemble des frais qu'elle a pu engager dans le cadre des différentes actions en justice intentées jusqu'à ce jour en relation avec le présent litige et pour la conclusion de la présente transaction.

Les parties reconnaissent que le présent protocole vaut transaction conformément aux dispositions des articles 2044 à 2052 du Code Civil et notamment l'article 2052 qui dispose : « *La transaction fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet.* »

Le présent protocole constitue un tout indivisible de telle sorte que nul ne pourra se prévaloir d'une stipulation isolée et l'opposer à d'autres indépendamment du tout.

Chaque partie sait que la présente transaction a été établie et acceptée en respectant toutes les conditions relatives à la validité des contrats, étant ici précisé que cette transaction n'est pas contraire à l'ordre public et ne constitue pas une libéralité.

Fait à Tourrette Levens, le

Pour la Mairie de TOURRETTE LEVENS,

Le Maire

Pour la Société d'Exploitation de
Carrières,

Le Président